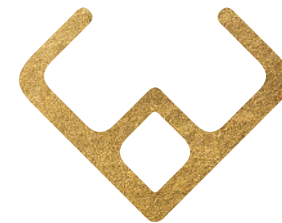


LIBAN: MIGRATIONS ET CRISES; TERRITOIRE, POPULATION, ÉTAT?

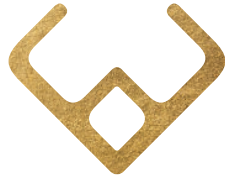


Lebanese
Citizen
Foundation
Fondation Citoyenne Libanaise



Charbel Nahas

Octobre 2023



Lebanese
Citizen
Foundation
Fondation Citoyenne Libanaise

LIBAN: MIGRATIONS ET CRISES; TERRITOIRE, POPULATION, ÉTAT?

Charbel Nahas

L'étude, rédigée par Charbel Nahas, reprend plusieurs recherches, publications et communications de l'auteur, évidemment réactualisées. Elle est publiée par la Fondation Citoyenne Libanaise, sous la direction d'Alain Bifani.

Il est à noter que les opinions et points de vue exprimés dans cette étude sont de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position ou les opinions de la Fondation Citoyenne Libanaise.



Résumé exécutif

L'étude examine la situation démographique au Liban et évalue ses évolutions probables.

Le Liban a connu un double choc migratoire : l'arrivée massive des réfugiés syriens et leur installation depuis 2012 avec le flux des « aides humanitaires » qui les soutient et les maintient, et l'effondrement économique, en 2019, qui a trouvé sa variable d'ajustement dans une émigration massive, les émigrés réduisent les besoins de consommation et d'importation mais surtout augmentent les rentrées d'argent par les transferts en liquide.

Si cet ajustement par l'instrumentalisation de la société a permis aux apparences du soi-disant "modèle libanais" de persister, c'est au prix au prix de la liquidation de l'accumulation institutionnelle et productive réalisée depuis plus d'un siècle et au risque de troubles sécuritaires majeurs que les attitudes de déni et les discours populistes ou partisans ne font que les laisser filer.

L'ampleur du phénomène autorise de revisiter les thèses économiques courantes relatives aux migrations. Elle nécessite, une fois la situation actuelle décrite avec la plus grande précision possible, considérant la volonté d'ignorance des autorités, de quantifier les évolutions possibles à l'horizon de 5, 10 et 15 ans, sous un ensemble de scénarii qui traduisent les choix politiques de fond, tant au niveau local qu'au niveau régional.

Table des Matières

Introduction	2
MIGRATIONS, CADRAGE DU PHENOMENE	5
États et Migrations	5
Cadrage théorique	6
Le Liban, cas extrême : double migration, reconfiguration de l'espace régional et crise	12
ESTIMATIONS DE LA POPULATION AU LIBAN ET MESURES DES MIGRATIONS	16
L'approche par les flux	16
L'approche par les stocks	21
Image résultante pour les non-Libanais	29
DYNAMIQUE ET PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES	32
Évolutions récentes (depuis 2019) et situation actuelle (2022-2023) pour Libanais, Syriens et Palestiniens	32
Évolutions démographiques envisageables	35
PROSPECTIVE ET POLITIQUES	49
Configuration sociale : émigrés et émigration	49
Configuration sociale : les Syriens au Liban	49
Projets de société et d'espace ; projet d'État	50
REFERENCES	54

Introduction

Depuis bientôt quatre ans, les Libanais vivent une crise violente : effondrement des revenus, disparition des emplois, perte de l'épargne, pénuries, déliquescence des services publics... Ce qui semblait jusque-là aller de soi n'existe plus. Cette crise est présentée comme une crise financière et devrait dès lors être traitée comme telle, avec les instruments et les instances connus : contrôle des capitaux, restructurations bancaires, rigueur budgétaire, Fonds Monétaire, Banque Mondiale, etc. Mais, quatre ans après, les autorités libanaises, que ce soient les gouvernements ou le parlement, n'ont rien fait de tout cela. Des élections législatives ont eu lieu et quasiment les mêmes ont été réélus. Il n'y a pas, ou plus, de manifestations, il n'y a pas, ou pas encore, d'explosions de violence.

Nous disons que ce qui se passe n'a de financier que l'apparence. Ce n'est pas là l'originalité du cas. Ce qui se passe est qu'en se dispensant d'un État, c'est la société, dans sa « matière humaine », qui sert de variable d'ajustement. Elle consent à cette adaptation pour préserver son « modèle », c'est-à-dire son imaginaire politique collectif. L'émigration est la manifestation première de cet ajustement assumé. L'émigration réduit la consommation et les importations et elle induit plus de transferts vers ceux qui restent ; les comptes extérieurs se retrouvent proches de l'équilibre. Les structures lignagères et les communautés confessionnelles sont relativement sauvées, même si certains équilibres sont modifiés. Mais la population change brutalement : ses effectifs, sa composition par âge, par niveaux d'éducation, par nationalités.



La crise n'est pas perçue comme une rupture, comme la nécessité d'une révision politique. La période qui l'a précédée - et préparée - incorporait déjà les mêmes mécanismes d'instrumentalisation de la société, par une émigration et une immigration parallèles, persistantes et massives. C'est ce qui a fait durer le « modèle libanais » aussi longtemps et c'est ce qui a donné à la « crise », en la retardant, son ampleur, financière ou comptable, exceptionnelle.

Les réalités sociales et l'imaginaire politique sont dissociés. Ce n'est certes pas un cas unique, mais c'est un cas extrême. D'où un intérêt double à son étude.

La présente étude vise donc deux objectifs, en première lecture distincts :

- Elle vise un objectif général, qui consiste à porter un regard critique, rapide, sur ce que l'on appelle les migrations internationales, leurs mécanismes, réels et prétendus, les théories qui en traitent, voire sur la notion-même. Car il n'y a de migration internationale comme objet de discours que pour autant que prévaut la logique étatique, avec ce qu'elle présuppose comme stabilité, la cohérence et l'homogénéité interne des États comme acteurs. Elles sont ainsi distinguées des autres mouvements de population, les mouvements internes, mais aussi les déplacements forcés ou induits par les paris géopolitiques d'États faillis et dans les zones de dévastation. Si ces migrations sont parfois parées, dans la théorie économique, de vertus diverses et ambiguës, elles peuvent aussi servir à alimenter des manipulations politiques dangereuses et menaçantes. Dans cette perspective, le cas libanais sert d'illustration, particulière et extrême.
- Elle vise d'autre part un objectif particulier qui consiste à mettre les Libanais face aux réalités présentes et prévisibles, à moyen terme, de leur société, pour mettre en lumière les enjeux, les défis et les choix que beaucoup s'évertuent à ignorer. Mais s'agit-il bien d'ignorance ? La société, comme imaginaire collectif, structurant les identités, les discours et les pratiques, est bien là, présente. Pour décrire sa pesanteur et sa stabilité, certains affectionnent le terme de résilience. C'est la notion de population qui est refoulée, conjurée, refusée. Ce sont les États qui induisent voire produisent la notion de population, comme celle de territoire, en prétendant les représenter mais, en même temps, en les gérant, tant bien que mal. Dès lors que les États gèrent une population sur un territoire, ils en viennent à démanteler les imaginaires antérieurs ou inférieurs présents dans la société, avec leur prétention à des immuabilités identitaires, en les confrontant aux réalités changeantes et aux impératifs, souvent violents, de leur raison, « d'État ». Les marges d'action, avec leurs risques, augmentent au détriment des marges d'adaptation. Tant qu'il est loisible de se dispenser d'État, comme cela a si longtemps été le cas dans le monde entier, et au Liban de manière éclatante jusqu'à ce jour, les sociétés s'en passent. C'est dans les périodes de crise et dans les zones de guerre, que les choix se posent. A qui ? Pour qui ? Dans cette perspective, le Liban est abordé comme un champ particulier pratique, d'action ou d'inaction.

Ces deux optiques sont complémentaires, car toutes deux sont éminemment politiques : elles posent la question de la légitimité et de l'utilité de l'État. Face à des espaces hiérarchisés et en perpétuelle reconfiguration et à des humains en perpétuel mouvement, les États ne sont ni des acteurs naturels et exclusifs (comme le suggèrent les discours institutionnalistes), ni des instances superfétatoires et dispensables (comme cherchent à y croire certains Libanais).



1

Migrations, cadrage du phénomène

MIGRATIONS, CADRAGE DU PHENOMENE

États et Migrations

Le fait migratoire

Les phénomènes migratoires sont aussi vieux que le monde. Les hommes se déplacent depuis toujours en fonction des ressources disponibles, et les évolutions démographiques se sont longtemps ajustées aux phénomènes climatiques, sanitaires et technologiques. Les thèses sur l'existence de races biologiques ont fait long feu.

Le renforcement des États s'est accompagné de la production d'une connaissance des stocks et des flux de population tout autant que de leur contrôle, pour soutenir la production et alimenter les armées. La formalisation des frontières étatiques permet désormais de différencier les flux migratoires internes et ceux qui supposent des franchissements de frontières. Les départs sont alors qualifiés d'émigration, alors que les entrées correspondent à de l'immigration.

« D'après les Nations-Unies, en 2020, le monde comptait 281 millions de migrants internationaux, c'est-à-dire des personnes installées dans un pays différent de celui où elles sont nées. Ces dernières ne représentent qu'une faible part de la population mondiale : environ 3,6 %. Leur nombre progresse, il est ainsi passé de 220 à 281 millions entre 2010 et 2020 (+2,8 % par an en moyenne). Les réfugiés, estimés à 25,9 millions en 2016, représentent seulement 10 % des migrants internationaux. La plupart (82,5% des réfugiés) vivent dans des pays en développement. La majorité des migrants habitent dans un pays développé¹ ».

Cette proportion de migrants internationaux est appelée à augmenter du fait de plusieurs facteurs : les différences considérables de revenu par tête combinées au degré d'avancement très différent du processus de transition démographique entre les pays. Les pays riches voient leur richesse par tête s'accroître alors que leur population vieillit et diminue, tandis que la population de la plupart des pays pauvres, et en particulier leur population en âge actif, augmente encore de manière soutenue. À cela s'ajoute l'insécurité persistante et les conflits dans plusieurs régions du monde.

Les migrations internes à chaque pays, notamment des régions rurales vers les agglomérations urbaines, ont constitué un phénomène généralisé. La concentration des résidences et des activités représente une tendance générale, par effet des économies d'échelle et de la recherche de variété et de possibilités d'adaptation tant en termes d'offre que de demande de biens, de services et de travail, une fois que les développements technologiques dans l'agriculture et dans les transports ont levé ou atténué les contraintes liées à la localisation spécifique des facteurs naturels (terres agricoles et eau notamment). Tant que les frontières étatiques sont considérées comme des données, ces migrations internes restent en dehors du périmètre de l'étude. Leur prise en compte redevient nécessaire quand ces frontières, ou plus précisément les conditions de leur passage, viennent, par décision politique ou par nécessité imposée, à être reconsidérées ou remises en question.

Migrations et commerce international

De manière globale et en vertu des théories dominantes, les migrations en général et les migrations internationales, en particulier, devraient être collectivement bénéfiques en termes économiques, car elles permettent aux gens de se diriger vers là où

ils seront plus productifs, accroissant ainsi la production de l'économie mondiale et la richesse dont devrait profiter l'humanité tout entière. Cette approche est à l'évidence très éloignée des réalités sociales, politiques et économiques.

La répartition de ces bénéfices entre les pays et entre les différentes catégories de population au sein de chaque pays est loin d'être simple et neutre. Il suffit de voir les récriminations des travailleurs non qualifiés ou peu qualifiés vivant dans les pays riches contre les immigrés, alors que beaucoup de "patrons" de ces mêmes pays sont très heureux de les faire travailler à des conditions avantageuses pour eux.

Si, durant le XIX^{ème} siècle, l'émigration a joué un rôle déterminant dans la convergence des niveaux de revenu entre l'Europe et ses anciennes colonies de peuplement (États-Unis, Canada, Australie), les choses ont bien changé depuis : malgré le renforcement des incitations à la migration et la facilitation des déplacements et des communications, les écarts de revenu entre les pays d'émigration et les pays d'immigration ne se sont pas réduits depuis un siècle, démentant les thèses de convergence.

Pour donner une idée de ce que signifierait l'application pratique d'une approche théorique postulant à la fois la convergence entre les pays et la stabilité des conditions d'équilibre supposées dans chacun d'eux, il suffit de se restreindre à l'observation à un cas partiel : pour maintenir leurs effectifs d'actifs et leurs taux de dépendance à leurs niveaux actuels, les pays de l'OCDE devraient accepter une immigration représentant près de la moitié de leur population actuelle d'ici à une quarantaine d'années. Ce n'est évidemment pas politiquement envisageable.

Pour quelle raison les déplacements de population posent-ils réellement problème dès lors que l'on réfléchit dans un cadre

1- <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/les-migrations-dans-le-monde/#:~:text=D'apr%C3%A8s%20les%20Nations%20unies,%3A%20environ%203%2C4%20%25.>

national ? La réponse « économique » tient à ce que c'est d'abord à ce niveau que se décident les politiques économiques, la monnaie, la fiscalité et les dépenses publiques, le cadre légal des affaires, les règlements du travail, etc. Mais c'est, plus profondément, parce que c'est dans le cadre national des États que se constituent et que se révèlent les considérations et les contraintes de la légitimité « politique ».

La plupart des théories économiques sont fondées sur le fait que les économies nationales échangent les biens et services, alors que les facteurs de production resteraient relativement stables. Ils le sont globalement dans les pays développés, en dépit de la mondialisation qui a favorisé les mouvements de capitaux et de personnes. Ils le sont beaucoup moins dans les pays en voie de développement, où le phénomène de l'émigration est parfois massif (mais aussi les sorties de capitaux). Les départs ne résultent alors plus seulement d'un choix volontaire individuel, ils sont de plus en plus le fruit du choix collectif d'un groupe d'individus, souvent une famille, qui avance l'argent nécessaire pour payer les coûts de la migration (visa, passeport, transports, installation...). Dans certains cas, l'investissement est même très réfléchi, puisqu'il commence par l'école et l'université, afin d'assurer un avenir au futur émigrant.

L'idée de base des théories du commerce international est que le commerce international est un "substitut" à la mobilité des facteurs. De façon corollaire, les entraves au commerce augmenteraient les flux migratoires. Si l'on considère que les pays du Sud sont abondamment dotés en facteur travail, la théorie voudrait donc qu'ils exportent des marchandises dont la production nécessite la mobilisation intensive du travail et qu'ils importent des marchandises à base intensive en capital. Une augmentation des entraves à la liberté du commerce dans les pays du Sud provoquerait une hausse des prix des biens substituables aux produits d'importation, une

meilleure rémunération du capital domestique et une diminution de la rémunération du travail, d'où un surplus d'émigration. Parallèlement, une augmentation des entraves à la liberté du commerce dans les pays du Nord réduirait l'accès des produits d'exportation du Sud, ce qui ferait baisser la rémunération du travail, d'où encore un surplus d'émigration.

Du point de vue des pays du Sud, s'il y a des avantages à l'émigration d'un certain pourcentage de travailleurs non qualifiés durant les périodes de forte croissance démographique (atténuation des tensions sociales, acquisition de know-how chez ceux qui reviennent au pays, transferts des émigrés à leurs familles qui s'en servent pour éduquer les enfants et atténuer la pauvreté, etc.), il en va tout autrement quand l'émigration touche des jeunes qualifiés dont la formation a été particulièrement coûteuse. Certains pays pauvres perdent ainsi une très grande proportion de leurs diplômés (en Jamaïque 85%, plus de 50 % au Liban avant la crise dans beaucoup de disciplines scientifiques et techniques)².

Les pays riches se mettent d'ailleurs à organiser systématiquement leur "immigration" pour la concentrer sur les jeunes qualifiés et les personnes fortunées des pays pauvres. Dire que l'émigration est compensée par les transferts n'est qu'une vision bien réductrice de ce phénomène complexe.

Cadrage théorique

Parmi les nombreuses questions que soulève l'émigration, deux méritent l'attention en particulier : l'émigration est-elle un phénomène positif (ou négatif) ? et pour qui ? L'émigration est-elle un phénomène réversible, transitoire, ou irréversible et permanent ?

Qui sont les migrants ?

Les migrations internationales mettent en contact des situations marquées par une double hétérogénéité : entre des économies nationales inégalement dotées de moyens (capitaux, productivité, institutions, etc.) et, au sein de chaque économie, entre des catégories de travailleurs (sans parler des non-actifs) inégalement qualifiés. En partant de l'idée que les pays les plus pauvres manquent de capitaux et de personnel qualifié et que les pays riches ont donc un excédent relatif dans ces deux facteurs, on devrait s'attendre à ce que ce soient les travailleurs non qualifiés des pays pauvres qui se dirigent vers les pays riches, alors que les capitaux et les travailleurs qualifiés se dirigeraient vers les pays pauvres. Or il n'en est rien. Ceux qui émigrent des pays pauvres ne sont pas les plus démunis et les moins qualifiés, bien au contraire. Quant aux mouvements inverses, et hormis quelques situations exceptionnelles, ils sont tout aussi rares.

Historiquement d'ailleurs, l'émigration n'a pas touché les plus pauvres, car celle-ci comporte des coûts et des risques. Cela est particulièrement vrai de l'émigration libanaise de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.

Le phénomène du "brain drain" (que l'on traduit improprement par "fuite des cerveaux", car il s'agit en fait d'une opération réfléchie



d'attraction des ressources humaines) mérite une attention particulière, parce que sa compréhension et a fortiori son traitement ne sont pas simples.

L'émigration des personnes qualifiées est particulièrement élevée dans certains pays du tiers- monde, généralement de petite taille. Le Liban en fait partie. Cette émigration réduit les capacités productives du pays, freine son dynamisme économique et social, déprime les revenus des travailleurs moins qualifiés restés sur place, tout cela alors même que la formation des jeunes candidats à l'émigration absorbe une part significative des maigres ressources du pays. En contrepartie, certains émigrés finissent par revenir au pays avec un capital et du know-how, tandis que d'autres effectuent des transferts en faveur de leurs familles (notons à ce propos le cas assez fréquent, bien qu'aberrant d'un point de vue économique, des Libanais qui installent leur famille à l'étranger, généralement en vue de poursuivre des études et/ou d'acquérir une nationalité, alors qu'ils continuent de travailler au Liban, effectuant de ce fait des transferts inversés). L'équilibre entre ces effets contradictoires, toujours d'un point de vue global, dépend de la productivité (sociale) relative des travailleurs qualifiés migrants dans leur pays d'origine et dans leur pays d'accueil. Nous disons bien productivité "sociale", car les externalités comptent beaucoup : les gains de productivité, la dynamisation des entreprises, l'apprentissage des techniques sont autant d'effets économiques réels qui ne se traduisent que partiellement dans les revenus des personnes.

Qui est affecté par les migrations ?

L'observation des migrations internationales d'un point de vue global peut être intéressante au niveau académique, mais son utilité reste bien limitée car ce point de vue global ne correspond à aucune

instance décisionnelle. Pour évaluer l'impact négatif ou positif de l'émigration, il faut envisager ses conséquences sur quatre catégories d'agents : ceux qui restent dans le pays d'émigration, les résidents du pays d'immigration, les migrants eux-mêmes (on a très souvent tendance à les oublier, car ils se trouvent entre deux chaises) et enfin le reste du monde qui subit les effets globaux des migrations, évidemment de moindre amplitude que les effets subis par les trois catégories d'"acteurs" directs du phénomène.

La situation des migrants est naturellement commandée par une double relation, celle au pays d'origine et celle au pays de destination. L'acte de migration est le produit de cette relation double et ses conséquences sont commandées par les modalités de son évolution, car la migration est un processus long et complexe. A part les difficultés matérielles et les souffrances qu'elle entraîne le plus souvent, la migration est aussi marquée par des charges émotives et symboliques puissantes.

Afin d'organiser l'approche du processus et par suite de mettre en ordre les idées de qui voudrait en traiter au Liban (et ailleurs), il est commode de suivre l'arborescence des choix qui l'accompagnent :

Le processus comporte trois étapes : l'acte d'émigration, les réalisations qu'il produit effectivement et les formes d'insertion des immigrants.

L'acte de migration peut être imposé, généralement par la violence, les menaces ou les craintes de violence, ou bien être volontaire. Les cas intermédiaires sont nombreux, la perception des risques peut être amplifiée ou simulée, induisant des migrations abusivement ou faussement imposées ; dans l'autre sens, de manière plus théorique, les émigrations massives, sans exercice de violence, comme c'est le cas actuellement au Liban, expriment par-delà le caractère

apparemment personnel ou plus précisément familial du choix qui les commande, un processus de liquidation de la société qui s'impose comme seule issue à une population donnée, ou du moins à une tranche d'âge dans la population.

Les migrations imposées sont à l'évidence collectives. Elles peuvent comporter une volonté politique de retour, comme dans le cas des Palestiniens ou des Arméniens dans les premières années de leur exil et par suite susciter l'émergence d'encadrements institutionnels de leurs communautés dans les pays de destination et à travers eux, ou au contraire représenter la fin, acceptée ou désirée d'une époque, sans possibilité ni surtout de désir de retour, comme dans le cas des pieds-noirs et des Juifs d'Algérie et d'autres cas similaires. Les comportements qui s'ensuivent sont évidemment différents.

Les migrations volontaires, quant à elles, peuvent être motivées par le désir de l'émigré de vivre ailleurs. Les raisons de ce choix sont bien sûr d'abord matérielles, la recherche de revenus supérieurs. Mais elles comportent aussi une dimension symbolique, le désir de se libérer des contraintes qu'impose une société qui semble bloquée, de « faire sa vie », une vie de meilleure qualité, plus sûre et plus digne. C'est particulièrement le cas actuellement au Liban, notamment pour la jeunesse. Les destinations choisies dans cette optique sont alors les pays riches et stables (Europe de l'Ouest et du Nord, Etats-Unis, Canada, Australie...). Mais les migrations volontaires peuvent aussi être motivées par le désir, en fait inverse, d'émigrer temporairement pour accumuler les moyens matériels qui permettent à l'émigré à son retour, ou à sa famille durant son séjour à l'étranger, de réaliser un gain matériel, aménager le logement, lancer une affaire, éduquer les enfants... Là aussi la dimension symbolique est présente, le désir d'accumuler une fortune qui permettra à l'émigré, à son retour, de réaliser une promotion sociale dans la société d'origine. Cela a été le moteur essentiel de

l'émigration libanaise de la fin du XIX^{ème} siècle. Un pareil comportement suppose que la hiérarchie sociale dans le pays d'origine soit susceptible de remise en question, il induit aussi une attitude prédatrice de l'émigré et la recherche de destinations où l'accumulation rapide de fortunes importantes semble possible. Ce fut le cas avec l'essor des économies du Golfe entre les années cinquante et quatre-vingt mais aussi des pays africains. Nombre de figures politiques du Liban d'après-guerre ont suivi ce parcours. Les deux types d'émigration volontaire, voulue permanente ou temporaire, diffèrent quant à leur référentiel, leur motivation, leur destination et aux comportements qu'ils induisent. Aussi n'est-il pas étonnant qu'une catégorie intermédiaire, ambiguë, se soit développée au Liban durant les dernières décennies : l'émigration par précaution, à travers l'acquisition de nationalités étrangères tout en demeurant au pays, en vue de rendre l'acte de migration possible le moment venu.

La migration étant un processus long et risqué, il n'est pas étonnant que **les réalisations** qu'elle produit effectivement s'écartent des objectifs initiaux de ceux qui s'y embarquent.

Les migrations imposées ne laissent généralement pas beaucoup de marges de variation quant à leurs issues, les projets politiques de retour qui en accompagnent certaines finissent généralement par s'essouffler. Le principal développement consiste en ce que ces migrations conduisent souvent à d'autres migrations car les pays de première installation ne présentent pas nécessairement beaucoup d'opportunités et ne sont pas d'ailleurs choisies sur cette base, étant généralement imposés eux-mêmes. C'est par exemple le cas des Arméniens au Liban et en Syrie et des Palestiniens dans les différents pays où ils ont été installés.

Les migrations volontaires peuvent, au contraire, aboutir à des réalisations variées et différentes des intentions initiales des migrants. Les migrations avec intention de retour se terminent, en majorité, par l'installation permanente des migrants, sauf dans les pays où elle est interdite ou extrêmement sélective (cas des pays du Golfe) ou encore non désirée (certains pays africains). Et même dans ces cas, le retour n'a pas lieu car les migrants, ou souvent leurs enfants, finissent par opérer une seconde migration, vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. Il en a été de même avec les travailleurs immigrés en Europe occidentale durant la phase de reconstruction de l'après-guerre ; leur grande majorité y ont fondé des familles et les formules de regroupement familial ont eu beaucoup plus d'effet que les incitations au retour. Deux facteurs participent à produire la transformation des émigrations temporaires en émigration permanente : l'acculturation, notamment des enfants, et l'échec, même relatif, des projets initiaux ambitieux face aux dures réalités des pays d'accueil. Aussi les pays qui organisent l'émigration temporaire de travailleurs (pays asiatiques notamment) et ceux qui organisent symétriquement leur importation (pays du Golfe et Liban d'avant la crise), en viennent-ils à coordonner leurs politiques et leurs systèmes d'encadrement de ces travailleurs et veillent-ils en particulier à ce que les migrants ne puissent amener leurs familles.

Les migrations définitives, voulues comme telles dès le départ ou devenues telles par glissement, induisent à leur tour différentes **formes d'insertion** des migrants qui peuvent être regroupées, par souci de simplification, sous deux titres, qui sont loin d'être exclusifs: intégration et communautarisation, avec des formules multiples qui croisent ces deux référentiels. L'intégration pure se traduit par des formes typiques : oubli de la langue dès la deuxième génération, changement des noms et des habitudes sociales, désintérêt du pays d'origine et évitement des regroupements de résidence, implication dans la société d'accueil et ses institutions, avec même des cas assez fréquents de surenchères intégratives

jusque dans les domaines politiques. La communautarisation se traduit par le maintien des relations au pays d'origine ou du moins à ses habitudes sociales et religieuses, les mariages restant pour une large part internes au groupe ou ciblant des époux provenant du pays d'origine, des associations sociales, politiques et religieuses sont établies, la langue d'origine est enseignée, des media sont produits ; les Arméniens au Liban et les Libanais dans les différents pays d'émigration fournissent des exemples clairs, avec une forte implication de leurs différentes communautés religieuses. L'intégration et le communautarisme se trouvent souvent conjugués à travers la mobilisation, au sein de la société d'accueil, de réseaux communautaires actifs dans les domaines des relations d'affaires, de l'entraide, du lobbyisme politique.

A travers les péripéties pluri-générationnelles, matérielles et psychologiques, que vivent les migrants et leurs familles, se déroule la mise en contact douloureuse et difficile de deux structures sociales, économiques, politiques et imaginaires, sur un terrain qui n'est autre qu'eux-mêmes. Les structures des sociétés d'origine sont très différentes, celles des sociétés destinataires ne le sont pas moins.

Les sociétés destinataires des migrations peuvent composer de manières différentes les logiques intégratrices et les logiques communautaires. Ainsi, la France favorise les premières et stigmatise les secondes ; par crainte, les réseaux y sont, sans surprise, aussi puissants que discrets ; les États-Unis, plus sûrs de leur puissance, tolèrent les ghettos ainsi que les réseaux lobbyistes ; les pays du Golfe récuse toute intégration ; beaucoup de pays africains, craignant les mobilisations communautaires, subissent, en façade, les autoritarismes militaires et, en profondeur, l'emprise des réseaux financiers, miniers ou agroalimentaires, ceux des anciens colonisateurs ou ceux de leurs concurrents.

Les sociétés émettrices des migrations composent elles aussi de manières différentes les logiques intégratrices et les logiques communautaires. D'une manière générale et sans négliger les autres facteurs, notamment économiques, les sociétés intégrées, ou les parties intégrées des sociétés, produisent nettement moins de migrants que les sociétés communautarisées ou les fragments communautaires, minoritaires ou se percevant comme tels, des sociétés. Cela peut aisément être constaté en observant les flux d'émigration que le Moyen-Orient a connus depuis un siècle et demi, avec l'Égypte d'une part et l'ensemble Liban-Syrie de l'autre. En Europe, la France a produit bien moins de migrants que la Grande-Bretagne, etc.

Le Liban est un exemple extrême de société organisée communautairement ; il est, par ailleurs, à la fois, pays d'intense émigration et pays d'intense immigration. Ces deux caractéristiques sont liées, le communautarisme joue à fond aux deux niveaux.

Sur le versant de l'émigration, la vivacité des relations familiales et les projections lignagères soutiennent le niveau exceptionnellement élevé des dépenses que les ménages allouent à l'éducation des enfants dans les écoles et les universités privées, le plus souvent gérées par les communautés confessionnelles ou sinon dominées par les partis communautaires, lesquels font appel, surtout depuis la crise, aux aides financières de leurs contacts internationaux. L'objectif est de doter les jeunes de diplômes et de la maîtrise des langues étrangères, en vue de faciliter leur insertion dans les pays d'émigration. Le contenu de l'enseignement est complètement déconnecté des réalités du pays, l'objectif est de préparer les jeunes à l'émigration. Par-delà la marchandisation de l'enseignement, il s'agit d'une marchandisation des étudiants. Les réseaux familiaux et communautaires qui se concrétisent dans des associations culturelles, religieuses, partisans ou professionnelles facilitent

l'insertion des émigrés dans les pays de destination et la progression de leurs carrières et de leurs statuts sociaux, ce qui justifie en retour l'entretien de ces réseaux que ce soit dans les pays d'émigration ou au Liban-même.

Les immigrés au Liban sont perçus et traités conformément à la logique communautaire qui régit les relations des Libanais entre eux. Ils sont classés par nationalité, avec l'utilisation courante de singuliers génériques « genrés »: le Syrien, le Palestinien, l'Éthiopienne, la Sri-Lankaise, la Philippine, l'Égyptien, etc. et plus anciennement l'Arménien, le Kurde, etc., le genre féminin se rattachant à l'activité domestique de la plupart des ressortissants du pays. Aucun souci d'intégration ne se manifeste dès lors que l'idée même d'une population sur un territoire est récusee, déjà pour les Libanais eux-mêmes. Aussi la connaissance des caractéristiques démographiques et sociales des immigrés, de leurs conditions de travail et de logement, et même de leurs effectifs, ne suscite-t-elle ni intérêt, ni inquiétude, ni animosité. Les choses changent du tout au tout dès lors qu'une catégorie d'étrangers est perçue, à tort ou à raison, comme se constituant en communauté, et de ce fait comme perturbant le paysage intercommunautaire et menaçant sa stabilité imaginaire ; ce fut notamment le cas des Palestiniens, à la fin des années 60, avec l'émergence des organisations palestiniennes, et actuellement, de manière encore trouble, avec les Syriens, pourtant massivement présents depuis 2012. Ces processus prennent bien sûr en compte des réalités, mais des réalités longtemps ignorées et brusquement amplifiées, et le réveil est déclenché par les manœuvres politiciennes qui s'accroissent et deviennent dangereuses quand les équilibres communautaires se tendent du fait de changements dans le contexte régional et international.



De manière générale, il est clair que, dans un premier temps et hors situations de boom économique (années 50 et 60 en Europe ou période de reconstruction jusqu'en 1996 au Liban), l'arrivée d'immigrants peu qualifiés dans des pays plus riches affecte négativement les revenus des travailleurs peu qualifiés de ces pays, bien qu'elle profite à l'ensemble de l'économie. Elle suscite donc généralement des manifestations d'opposition à l'immigration. L'arrivée d'immigrés qualifiés dans des pays plus pauvres suscite symétriquement leur rejet de la part des personnes qualifiées résidant sur place (c'est là un des ressorts des mouvements nationalistes). Ces réactions domestiques et partielles sont à la base des politiques de restrictions aux frontières dont on peut observer l'évolution un peu partout dans le monde.

Symétriquement, des études récentes ont été menées pour évaluer empiriquement les effets globaux de l'émigration sur les pays d'origine. Il apparaît dans l'une d'elles³ que « la plupart des pays combinant des niveaux bas de capital humain et des taux d'émigration faibles de travailleurs qualifiés sont positivement affectés par le "brain drain". À l'opposé, le "brain drain" a des effets négatifs sur la croissance dans les pays où le taux d'émigration des personnes ayant reçu une éducation supérieure dépasse 20% et/ou le pourcentage de la population recevant une éducation supérieure excède 5% ». Notons qu'au Liban, le taux d'émigration des personnes ayant reçu une éducation supérieure approche 50% et que le pourcentage de la population active résidente (malgré l'émigration) ayant reçu une éducation supérieure avoisinait 28%⁴ avant la crise syrienne. Sur la base des comportements effectivement observés entre 1997 et 2009, près de la moitié des Libanais résidents âgés de 15 ans auront émigré avant la fin de leur vie active, la proportion pour les garçons étant supérieure à celle des filles, et plus du quart auront émigré avant l'âge de 32 ans (voir «Image résultante pour les

Libanais», page 21). Dans une étude effectuée en 2005 sur "le devenir des diplômés de l'USJ" ayant obtenu leur diplôme entre 2000 et 2004⁵, il apparaît que, au bout de quatre ans et toutes disciplines confondues, 29% des diplômés ont émigré (40% pour les garçons et 22% pour les filles). En particulier, la proportion globale d'émigrés (les deux sexes confondus et pour les cinq promotions ensemble soit après trois ans en moyenne) atteint 65% parmi les ingénieurs et 50% parmi les médecins.

Le nombre de pays négativement affectés est supérieur à celui des pays positivement affectés, mais ces derniers, étant en moyenne bien plus peuplés, regroupent plus des trois quarts de la population mondiale (avec la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Brésil). Il y a là sans doute un effet de taille du marché domestique ; ce qui pose, encore une fois, la question des frontières, leur création et la gestion de leurs conditions de traversée.

Quels sont les canaux à travers lesquels se mesure l'effet de l'émigration ?

Les effets principaux des migrations tiennent à la mobilité et au redéploiement du facteur travail et de ce que l'on appelle le "capital humain". Ils passent donc par les gains de productivité (ou symétriquement des non-gains ou des pertes). Aussi étrange que cela paraisse, ce canal essentiel est rarement mis en avant, alors que les canaux secondaires sont bien plus médiatisés.

Les canaux d'effets secondaires des migrations sont multiples. On peut les classer en six "T" : tourisme, transport, télé-communications, trade (commerce ethnique), transferts de technologie et transferts monétaires. La plupart de ces canaux sont à l'œuvre dans le cas libanais : les émigrés constituent une part prédominante des flux de

tourisme, d'estivage et de communications, les diasporas libanaises justifient une part non négligeable des exportations libanaises (produits alimentaires spécifiques notamment).

Et l'on arrive évidemment aux transferts monétaires que certains se plaisent à présenter comme justifiant à eux seuls l'émigration.

Il faut d'abord noter que le Liban est à la fois récepteur et émetteur de transferts monétaires liés aux migrations. Les données collectées par la Banque du Liban auprès des banques depuis 2000 conduisent à une estimation moyenne des flux annuels entrants au niveau de 4,5 milliards de dollars et les flux sortants à hauteur de 3,5 milliards, soit un solde moyen, sans doute positif, d'environ un milliard de dollars par an en moyenne.

Il faut ensuite comprendre la nature de ces transferts du point de vue de leur origine. À ce titre, la distinction entre l'émigration transitoire et l'émigration définitive devient pertinente, sachant que ce qui compte à cet égard est la réalité du parcours de l'émigrant et non ses intentions originelles. L'émigré transitoire dépense (et investit) dans le cadre de son ménage opérant une allocation inter temporelle de ses revenus par le fait qu'il restreint ses dépenses durant sa phase d'émigration pour faire profiter sa famille ou profiter lui-même après son retour ; l'émigré permanent (ou celui qui le devient) par contre appauvrit son ménage du fait des transferts qu'il opère vers sa "famille" restée au pays. Il faut noter ici que les transferts des Libanais émigrés proviennent pour une large part d'une émigration permanente, alors que les transferts sortant du Liban sont essentiellement restés le fait d'une immigration transitoire, jusqu'à la crise syrienne. Ces transferts ne peuvent pas être considérés comme une ressource habituelle, ils doivent être comparés à la richesse sociale (et pas seulement la part de revenu allant à l'actif lui-même) que les émigrés auraient été susceptibles de produire dans le cadre de l'économie nationale.

3- Beine M, Docquier F and H. Rapoport H (2003). "Brain Drain and LDCs' Growth: Winners and Losers" IZA Discussion Paper

4- MILES, 2008, Banque Mondiale

5- Choghig Kasparian, Presses de l'USJ



Si on les regarde du point de vue de leur utilisation, les transferts sont perçus comme faisant partie des revenus des ménages qui les reçoivent et ils sont dépensés en conséquence. L'idée que les transferts contribuent à atténuer les cas de grande pauvreté semble invalidée dans les faits, car les émigrés ne sont que rarement issus des catégories les plus pauvres de la population. Ils participent en revanche au financement des "investissements familiaux" : logement et éducation.

Mais les effets de ces transferts à long terme sont plus complexes qu'il n'y paraît. En augmentant la consommation et en atténuant les chocs économiques (leur effet durant la période de la guerre a permis à beaucoup de ménages libanais de maintenir un niveau de vie qui aurait été sinon insoutenable), ils améliorent le bien-être des ménages, mais ils aggravent le déficit extérieur en biens et services, modifient négativement les prix relatifs, n'encouragent pas à la production et participent peu à l'investissement et à la croissance.

Le rapport "Migration and Development Brief, Recent Developments and Outlook, The World Bank Group, April 2018" estime les transferts reçus par les pays pauvres à 466 milliards de dollars en 2017, soit 5 fois leur niveau en 2000. En intégrant les transferts qui passent par les canaux informels, leur montant dépasserait sans doute 500 milliards de dollars (pour près de 258 millions d'émigrés et de réfugiés). Ces montants représentent plus de trois fois le montant de l'aide officielle au développement et, en excluant la Chine, dépassent clairement le volume des investissements extérieurs directs (FDI)

Il n'est pas étonnant que les États concernés aient commencé depuis quelques années, avec des succès encore limités, à s'intéresser à la canalisation de ces flux de manière à en minimiser les coûts opérationnels et à les orienter vers des utilisations plus productives que leurs utilisations spontanées.

Une dynamique autoentretenu de l'émigration au Liban ?

Le Liban se caractérise par des niveaux exceptionnels d'émigration, de transferts et d'afflux de capitaux, des déficits extérieurs et des dépenses sur l'éducation. Ces quatre phénomènes sont loin d'être autonomes. On peut démontrer qu'ils sont interdépendants.

Peut-on inférer qu'il existe une dynamique autoentretenu qui amène un pays, le Liban en l'occurrence, à tomber dans le piège d'une émigration persistante ? Nous parlons bien entendu d'une dynamique économique, sans accepter les injonctions d'une quelconque vocation "phénicienne" fixée dans les gènes et sans vouloir minimiser, bien entendu, les facteurs politiques et sécuritaires dans les décisions migratoires. La réponse est oui.

Soulignons quelques articulations majeures de cette dynamique :

Les transferts sans contrepartie des émigrés se substituent pour une large part à la production et apparaissent statistiquement corrélés de manière négative à la croissance du PIB.

Les transferts conduisent à doper la consommation domestique, accentuant les déficits du commerce extérieur (pour les biens et services échangeables) et accroissant les prix domestiques (en particulier ceux des biens et services non échangeables).

Cela est d'autant plus vrai que l'économie concernée est petite. La compétitivité est réduite dans les secteurs les plus susceptibles de créer des emplois, en particulier les emplois qualifiés, et de réaliser des gains de productivité. En ce sens, le Liban est gravement atteint du « mal hollandais ».

- Ces deux premiers canaux sont semblables à ce qui se passe dans les pays exportateurs de matières premières.
- Parmi les secteurs producteurs de biens non échangeables, l'éducation acquiert un intérêt croissant, car elle favorise un meilleur accès aux marchés extérieurs du travail. L'investissement dans le capital humain destiné à l'export vient en substitution à l'investissement dans le capital physique productif.
- La présence d'une diaspora d'installation récente facilite l'émigration car, par-delà les relations familiales, elle met à la disposition des nouveaux arrivants un réseau d'aides et de relations précieuses qui atténue sensiblement les coûts et les risques de l'émigration.

En conclusion, au-delà d'un certain seuil (d'autant plus facile à atteindre que la taille du pays est réduite), l'émigration, notamment des jeunes qualifiés, devient structurelle, les effets qu'elle induit sur l'économie du pays réduisent les probabilités et les rémunérations réelles (c'est-à-dire tenant compte des prix) d'emploi domestique, alors que l'offre de formation et le réseau relationnel rendent de plus en plus attrayante l'émigration et l'investissement dans le "capital humain" destiné à l'export⁶.

6- La modélisation de ce phénomène dans une perspective dynamique et l'étude de l'impact de différents événements ou actions sur cette dynamique (variation du niveau des rémunérations extérieures, modification du niveau des subventions à l'éducation, obtention d'aides extérieures, etc.) a fait l'objet du papier de S. Dessus et C. Nahas

Le Liban, cas extrême : double migration, reconfiguration de l'espace régional et crise

En termes de migrations, le Liban présente un cas extrême : les migrations y ont été intenses depuis plus d'un siècle, tant à l'émigration qu'à l'immigration.

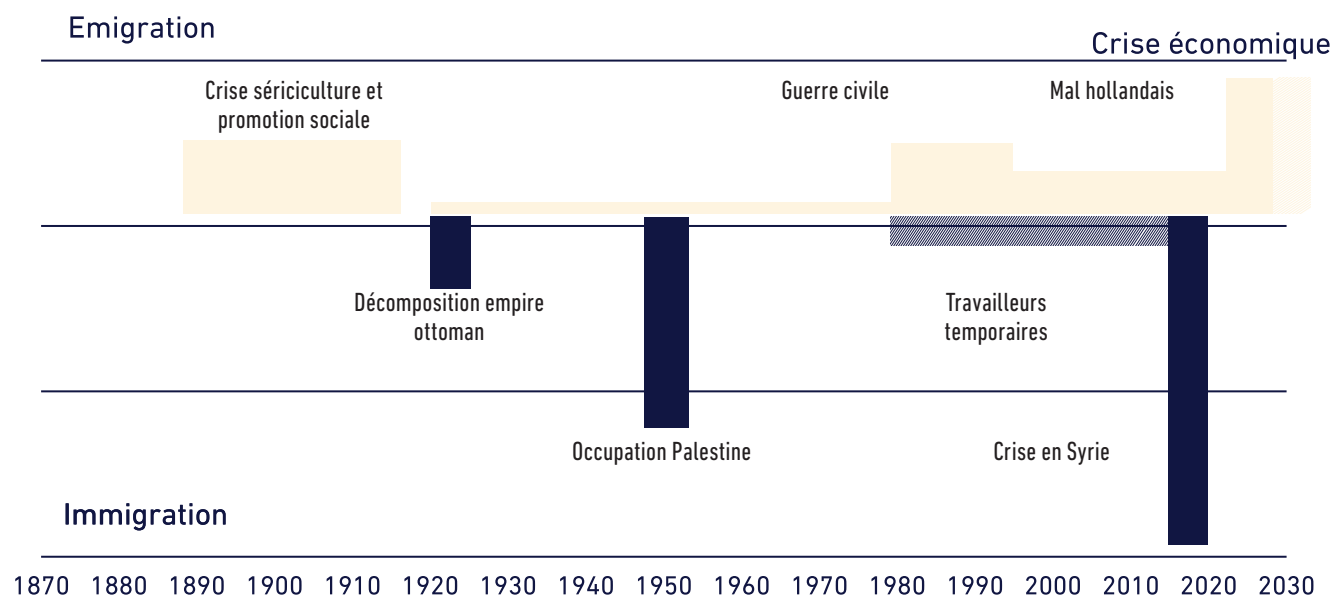
Les « émigrations » libanaises

L'émigration libanaise a connu cinq phases, chacune marquée par des modalités propres :

1. L'émigration massive entre 1880 et la Première Guerre Mondiale, principalement orientée vers les Amériques, a affecté une population rurale dense en pleine expansion démographique au sein du Mont-Liban ; elle a été enclenchée par la crise de la sériciculture et entretenue par la forte montée des prix domestiques suite aux transferts des émigrés ; le démantèlement brutal des hiérarchies des notables moqata'jis⁷, la monétarisation de l'économie et la généralisation de la propriété foncière ont ouvert les horizons de la promotion à de nouveaux statuts sociaux que l'émigration, conçue comme temporaire, semblait rendre possible⁸.
2. Interrompue par la guerre, durant laquelle ce qui allait devenir le Liban a connu une famine dévastatrice, l'émigration s'est poursuivie à un rythme très ralenti jusqu'à la guerre civile, avec même une inversion durant les années 60 ;
3. La guerre civile (1975-1990) a été pratiquement concomitante avec le boom pétrolier dans les pays du Golfe ; la conjonction des

deux phénomènes a favorisé le prolongement de la guerre mais aussi l'émigration, que ce soit pour fuir les violences et pour profiter des opportunités économiques et acquérir des statuts au retour ;

4. Le régime d'après-guerre, soit les trente années qui séparent les arrangements de la fin des années 80 de l'effondrement de 2019, a été marqué par une redistribution clientéliste massive gérée par les chefs communautaires, alimentée par l'attraction systématique de capitaux. Elle a conduit à une crise sans précédent après avoir provoqué une hausse des prix domestiques (phénomène de Mal hollandais) qui a alimenté d'une part une émigration soutenue, elle-même source de capitaux, et le recours à une main d'œuvre immigrée en provenance de pays pauvres, attirés par la distorsion des prix.
5. L'éclatement de la bulle financière en 2019 a brutalement fait s'effondrer les revenus et la valeur des patrimoines et fait voler en éclats l'épargne tant individuelle que collective, conduisant à une émigration massive de tous ceux qui le pouvaient, les travailleurs immigrés bien sûr, mais surtout les jeunes Libanais, transformant la société entière en variable d'ajustement: le déficit extérieur se réglant par moins de consommation et d'importations et par plus de transferts aux parents restés au pays.



L'émigration des libanais s'est produite par grandes vagues ; chacune d'elles s'est prolongée sur des décennies et s'est trouvée correspondre à un réaménagement et à une modification en profondeur de la société, à son insu bien sûr.

7- Collecteurs des impôts ottomans, les moqata'jis et leurs familles, profitaient, au sein de la population paysanne, d'un statut de prééminence affirmé.

8- Les fameuses « maisons libanaises avec leurs toits en tuiles, importées de Marseille, marquent cette époque.



Les « immigrations » au Liban

L'immigration, par contre, s'est produite de manière brusque et a été perçue comme telle : quatre vagues, chacune résultant de reconfigurations, souvent violentes, de l'espace régional :

1. La pénétration commerciale, économique, politique et culturelle de l'Europe au XIX^{ème} siècle a conduit à l'émergence de Beyrouth comme pôle régional. La ville a vu sa population multipliée par 3 ou 4 en quarante ans.
2. La dislocation de l'Empire ottoman et la constitution par la force de la Turquie nationaliste ont conduit à la création formelle des États de la région, dont le Liban, mais aussi à des déplacements massifs de populations, dont les Arméniens de Cilicie, les Syriens et les Kurdes de la Djézireh... citoyens ottomans, arrivés dans ce qui devenait alors le Liban, et qui était partie de l'Empire, immigrés sans l'être ;
3. L'expulsion violente des Palestiniens par les milices sionistes en 1948-1949 suite au retrait de l'armée britannique et l'arrivée des réfugiés, temporairement aux yeux de la plupart des gens, au Liban;
4. L'entrée massive, à partir de 2012, des Syriens fuyant la guerre civile qui s'installait chez eux, les Libanais croyant qu'ils étaient de passage, tant ceux qui étaient convaincus de la victoire prochaine et certaine de Assad que ceux qui croyaient à son éviction tout aussi prochaine et certaine.

A l'inverse de ces quatre vagues qui ont amené au Liban des centaines de milliers d'immigrés, permanents de fait, car installés avec leurs familles (citoyens de plein droit pour les premiers et les deuxièmes, réfugiés pour les troisièmes et au statut encore ambigu

pour les quatrièmes), une cinquième vague d'immigrés temporaires, car arrivés sans leurs familles, s'est développée depuis les années 70 et jusqu'à l'effondrement financier de 2019, en contrecoup au régime marqué par le « Mal hollandais » entre les années 70 et l'effondrement financier. Parmi eux des Syriens qui venaient comme travailleurs saisonniers mais qui ont sans doute ramené leurs familles avec les déboires de la guerre, et des ressortissants d'autres nationalités dont la plupart ont quitté le pays avec l'éclatement de la crise en 2019, une fois disparues les raisons de leur venue.

Emigration et immigration conjointes: reconfiguration économique, spatiale et sociale

Les mécanismes de l'émigration libanaise récente, depuis la guerre de 1975 et jusqu'à ce jour, sont foncièrement différents de ceux de l'émigration ancienne de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. L'ancienne émigration se passait dans le cadre d'une société qui n'avait pas encore entamé sa transition démographique et concernait essentiellement une population rurale faiblement qualifiée. L'émigration actuelle affecte une population qui a achevé sa transition démographique et concerne essentiellement des cadres formés.

Le pays a connu, depuis le tournant des années 70, la simultanéité, ou la quasi-simultanéité, de deux mouvements massifs et prolongés d'émigration et d'immigration; ce qui constitue un cas rare dans le monde. La crise syrienne a eu pour effet de transformer l'immigration de transitoire en permanente. Ce double phénomène pose des défis sociaux et politiques considérables. Il n'est pourtant que le résultat attendu de la

pérennisation d'un régime socioéconomique basé sur l'exportation systématique de la moitié de chaque génération contre l'attraction de capitaux qui sont consommés localement et qui, en poussant les prix domestiques à la hausse, induisent l'appel à l'immigration et alimentent l'émigration. Ce régime est similaire aux régimes socioéconomiques basés sur l'exportation de ressources naturelles et la consommation de leurs contreparties, sauf que, **dans le cas libanais, c'est la société elle-même qui est consommée et non pas des ressources non-renouvelables.** Ce régime, né de la conjonction, fortuite au départ, d'une guerre civile et du boom pétrolier, a été institutionnalisé et pérennisé dans les arrangements entre les chefs de guerre et les « milliardaires » de la rente pétrolière. La crise syrienne puis l'effondrement financier y ont mis fin ; les dégâts restent là, sans l'instrument de gestion que représenterait un État en prise sur les réalités de « sa » population.

Sur un registre apparemment disjoint, **le cas libanais illustre aussi la remise en question du cadre étatique, dans sa capacité mais déjà dans sa volonté, d'assumer la gestion non seulement de « sa » population mais aussi de « son » espace.** On se doit de reconnaître, dans l'émigration récente, un phénomène qui est en train de prendre une ampleur remarquable et qui est le reflet, à l'échelle régionale, du réaménagement de l'allocation des fonctions économiques à l'échelle globale, en faveur des États du Golfe et notamment des Émirats arabes unis. En plus de l'émigration permanente vers les destinations habituelles (Canada, États-Unis, Europe, Australie mais aussi certains pays d'Afrique et d'Amérique latine) et de l'émigration de longue durée vers l'Arabie saoudite ou les autres pays pétroliers, les Émirats arabes unis attirent un nombre croissant de jeunes cadres libanais qui effectuent un mouvement permanent mensuel et parfois hebdomadaire d'allers-retours, à la manière des travailleurs saisonniers syriens au Liban.

L'Europe ayant perdu sa place dominante dans la production industrielle en faveur de la Chine et de l'Asie, la façade méditerranéenne de la région a cédé le pas à sa façade sur le Golfe. L'ensemble de la région est en cours de reconfiguration et la reconfiguration est douloureuse : tout le « croissant fertile » est dévasté. Cette reconfiguration n'est pas sans rappeler celle qui s'est produite dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, au moment où la domination européenne s'imposait sans partage, induisant deux mouvements concomitants mais en apparence disjoints : la montée de Beyrouth comme port principal sur la façade méditerranéenne de la région et l'émigration massive de la Montagne vers l'Amérique, ignorant presque complètement Beyrouth pourtant toute proche. Sauf qu'à l'époque, il n'y avait pas d'État libanais ; Beyrouth était une ville ottomane, promue en siège de wilaya, et le Mont-Liban était un sandjak ottoman, même doté d'un régime spécial.

Le cas libanais illustre une transformation en profondeur des logiques d'organisation et de gestion des espaces et des populations. Les migrations reflètent cette double transformation qui place les sociétés et les États devant des défis nouveaux. Les Libanais ont longtemps cru qu'ils pouvaient se dispenser d'État. Le réveil est si douloureux que beaucoup lui préfèrent le déni.

De manière générale, la "mondialisation" se traduit par l'éclatement des processus de production et par des modifications en profondeur

des relations de travail et des rapports de force sociaux au niveau national : l'importation de main-d'œuvre immigrée peu qualifiée et bon marché dans les pays riches pour soutenir la production industrielle est rendue moins nécessaire par les délocalisations industrielles, alors que l'importation des capitaux et des cadres issus des pays pauvres devient nécessaire pour financer et gérer cette expansion spatiale. Les modalités et les moyens d'action des États, dans leur gestion de leur population et de leur territoire, se trouvent transformées.





2

Estimations de la population au Liban et mesures des migrations

ESTIMATIONS DE LA POPULATION AU LIBAN ET MESURES DES MIGRATIONS

Vu l'intensité des flux de migration, tant ceux d'émigration des Libanais que d'immigration de non-Libanais et l'absence de recensement et même d'enquêtes fiables, fréquentes et régulières, l'état actuel de la population ne peut être estimé qu'en relation aux flux migratoires.

L'approche par les flux

La migration n'étant rien d'autre que la traversée des frontières d'un pays, l'appréciation des mouvements migratoires devrait naturellement se baser sur l'enregistrement des flux, entrants et sortants, et sur l'analyse des caractéristiques institutionnelles (nationalité), démographiques, sociologiques et économiques des migrants.

Aussi étrange que cela paraisse, cet exercice s'avère impossible au Liban. Nous allons donc exposer ce que les statistiques existantes mettent à notre disposition, puis étayer une approche par les stocks.

Les statistiques de la sûreté générale

Les services de la Sûreté générale publient une série mensuelle de chiffres d'entrants et de sortants du territoire, triés par nationalité, depuis 1996, et, auparavant, par groupe de nationalité : Liban ; pays arabes; Asie; Amériques ; Europe ; Afrique ; Australie et indéterminés. Ces données sont reprises par l'Administration Centrale de la

Statistique (CAS). On devrait pouvoir en dégager le solde net d'émigration ou d'immigration, bien que sans autre information démographique (âge, sexe, etc.).

Les choses ne sont pourtant pas aussi simples. On constate d'abord une étrangeté en 2013, les effectifs de sortants et d'entrants de toutes les catégories sont égaux ; il s'agit probablement d'une erreur de publication. Plus graves sont les aberrations concernant les mouvements des Libanais et des Syriens.

Soldes nets de Libanais	1992-1996	1997-2005	2007-2012	2014-2020	Total
Durée (années)	5	9	6	7	27
Solde net de Libanais					
Cumul	-437,051	-1,663,796	-616,771	-193,374	-2,910,992
Moyenne annuelle	-87,410	-184,866	-102,795	-27,625	-107,815
Solde net Arabes (Syriens)					
Cumul	2,154,921	3,979,489	2,255,569	-420,389	7,969,590
Moyenne annuelle	430,984	442,165	375,928	-60,056	295,170



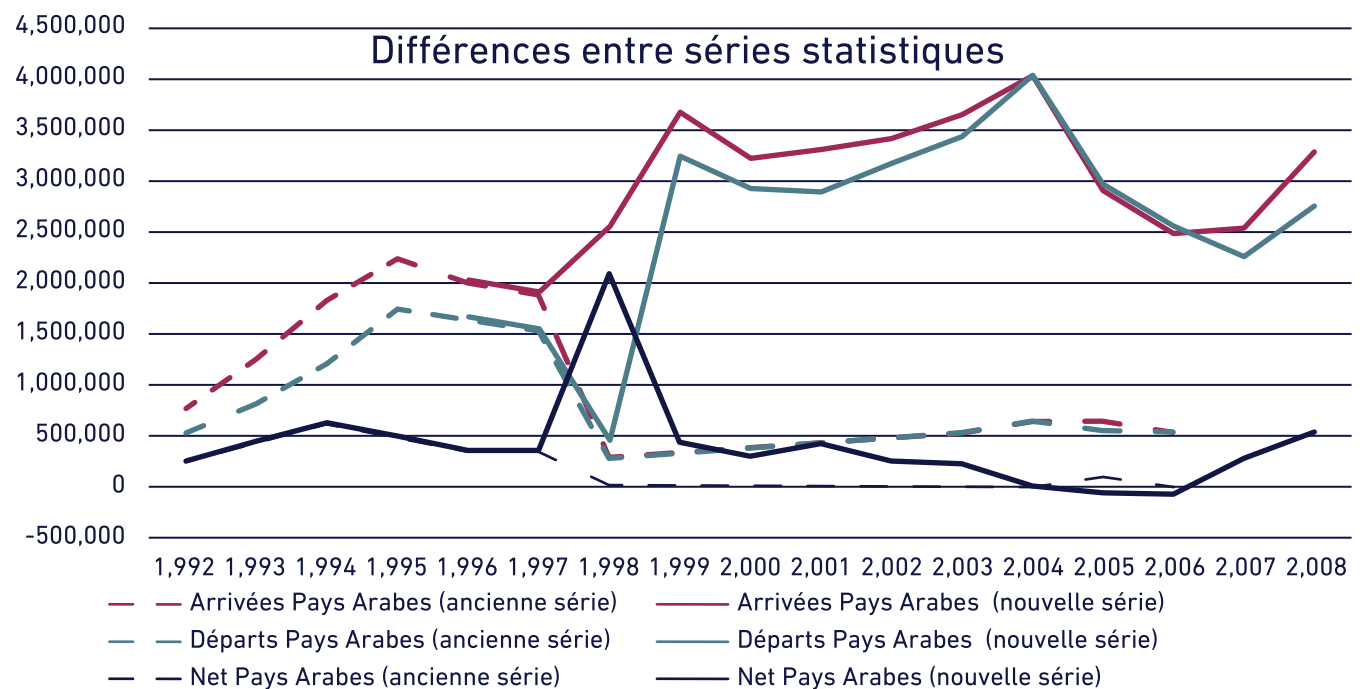
Si l'on se concentre sur les Libanais, et en laissant de côté les années « aberrantes » (2006, année de guerre et 2013 pour la raison déjà mentionnée), on voit apparaître un solde migratoire systématiquement négatif, passant de près de 50.000 émigrés nets par an en 1992 à près de 200.000 par an entre 1997 et 2005 pour se réduire ensuite à près de 30.000 entre 2014 et 2020. Ce niveau d'émigration est tout à fait irréaliste, près de trois millions de Libanais auraient émigré (en net) sur la période, soit les trois quarts des Libanais résidents !

Si l'on passe aux Syriens, on observe un phénomène inverse à celui observé pour les Libanais. On constate un solde migratoire massivement positif jusqu'en 2013. Plus de 8 millions de Syriens seraient entrés au Liban en net, près de 40% de la population syrienne et plus du double des Libanais résidents ! Le solde devient négatif après 2014 du fait de la guerre en Syrie. Une explication évidente vient à l'esprit : l'arrêt quasi-total du trafic aérien à partir de Damas a conduit de nombreux Syriens à entrer au Liban pour voyager à partir de l'aéroport de Beyrouth. Mais ce transit aurait dû avoir un impact quasi-nul sur le solde net puisque les sorties par l'aéroport auraient dû être équivalentes aux entrées par voie de terre. Un phénomène similaire s'était produit entre 2004 et 2006, lors de la montée des pressions internationales sur la Syrie, suite à la résolution 1559⁹ du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, suivie des assassinats en série qu'a connus le Liban et de l'évacuation de l'Armée syrienne de ce même pays. Cette discordance pourrait indiquer la raison (ou une des raisons) de la surestimation des entrées nettes de Syriens : le sous-enregistrement de leurs sorties par les frontières terrestres.

Concernant les Libanais, on pourrait penser que les aberrations des statistiques proviendraient du grand nombre de double-nationaux parmi les voyageurs : il est vrai que les double-nationaux peuvent

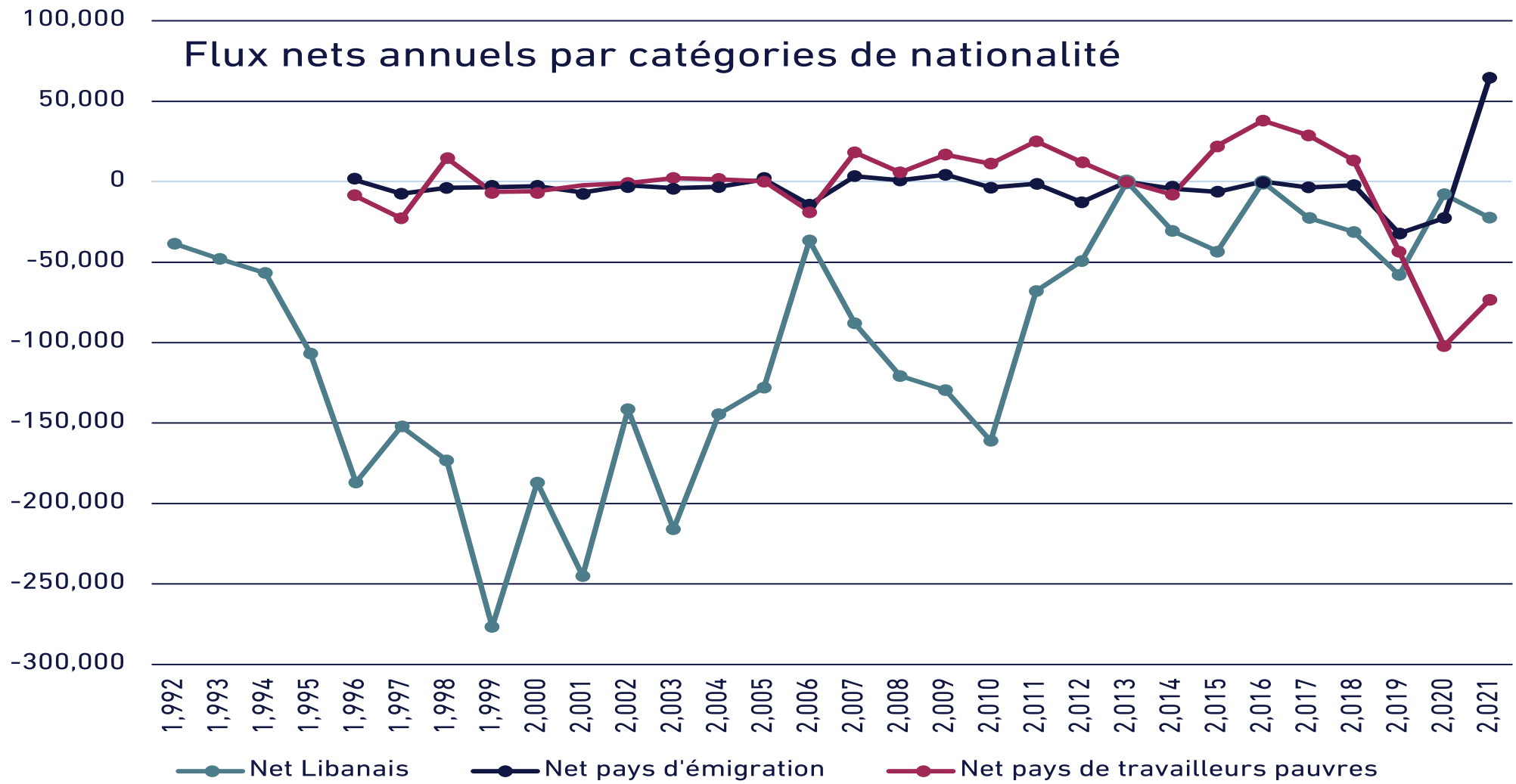
entrer et sortir du pays, à l'aéroport, soit en utilisant leur passeport étranger et leur carte d'identité libanaise soit en utilisant leur passeport libanais sur lequel figure le visa pour le pays de destination, mais la Sûreté Générale vérifie que les documents qui ont servi à l'entrée et qui portent son tampon sont les mêmes que ceux qui utilisés à la sortie. Mais aux frontières avec la Syrie, la carte d'identité suffit et aucun tampon n'est apposé. Là encore, ce seraient les entrées des Libanais en provenance de Syrie qui ne seraient pas complètement enregistrées.

Les interruptions dans les statistiques de la Sûreté Générale, les corrections a posteriori, les reclassifications survenues à plusieurs dates et qui ont principalement affecté les mouvements des Libanais et des Syriens semblent indiquer que **le problème réside au niveau des frontières terrestres : les Syriens et les Libanais seraient sous-enregistrés quand ils rentrent dans leurs pays respectifs.**



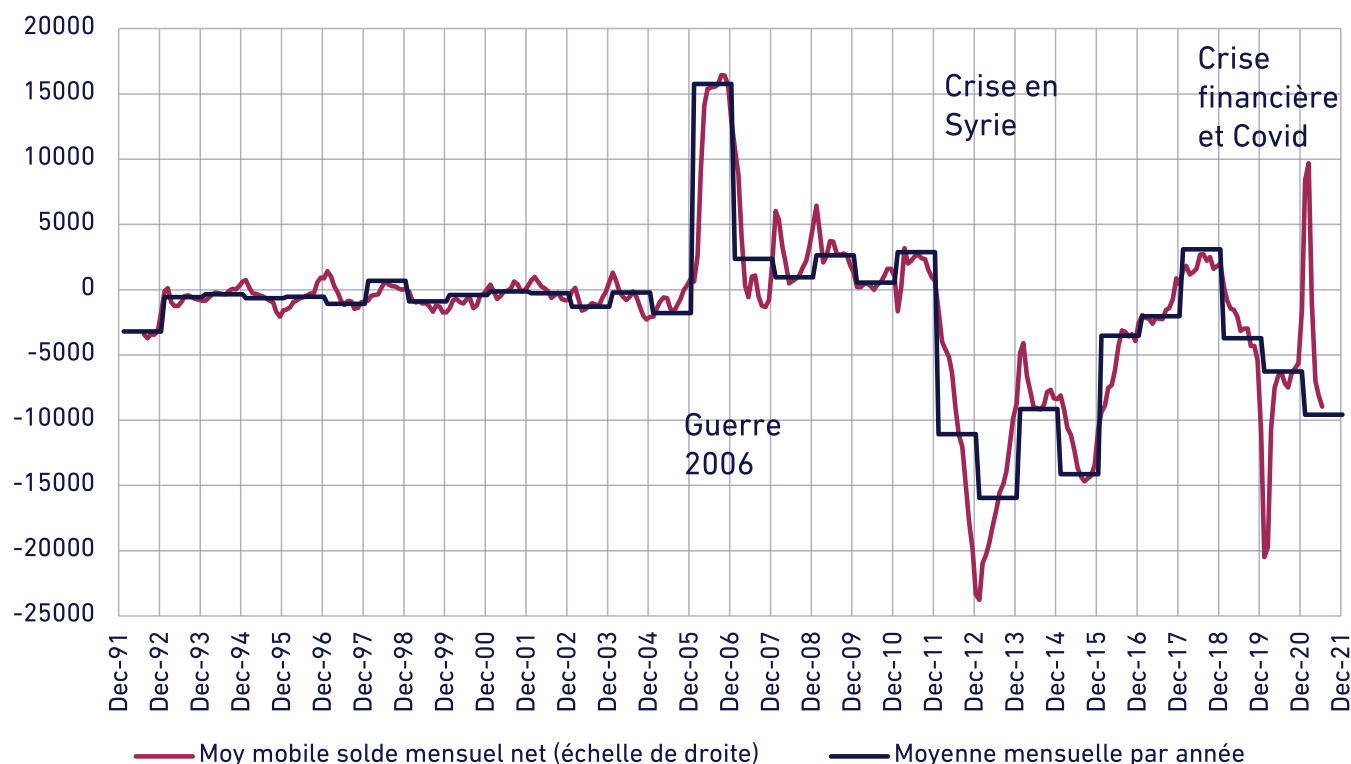
9- Une résolution adoptée le 2 septembre 2004, qui appelle au respect de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban, au retrait de toutes les troupes étrangères du pays, et au désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises.

	Cumul depuis 92	Cumul depuis 96	Moyenne annuelle depuis 96
Arrivées Libanais	62,974,072	60,057,696	2,309,911
Arrivées pays d'émigration		13,076,638	502,948
Arrivées Syriens		69,056,362	2,656,014
Arrivées pays de travailleurs pauvres		3,371,402	129,669
Arrivées autres		17,392,468	668,941
Arrivées total	172,752,499	162,954,566	6,267,483
Départs Libanais	65,943,949	62,777,512	2,414,520
Départs pays d'émigration		13,137,395	505,284
Départs Syriens		64,823,648	2,493,217
Départs pays de travailleurs pauvres		3,453,111	132,812
Départs autres		15,633,831	601,301
Départs total	168,042,663	159,825,496	6,147,134
Net Libanais	-2,969,877	-2,719,816	-104,608
Net pays d'émigration		-60,757	-2,337
Net Syriens		4,232,714	162,797
Net pays de travailleurs pauvres		-81,709	-3,143
Net autres		17,569	676
Net total	2,770,066	1,189,300	45,742



Les statistiques de l'aéroport

Face à ces interrogations, il était normal de se tourner vers les autres sources disponibles. Il existe une deuxième série mensuelle concernant l'ensemble des passagers utilisant l'aéroport de Beyrouth¹ par où passe sans aucun doute l'essentiel des flux nets de migrants libanais. Cette série n'est pas disponible par nationalité. Mais considérant que 1) les effectifs des Libanais se rendant en Syrie ou à travers la Syrie vers d'autres pays sont probablement assez proches de ceux qui en proviennent, 2) que les mouvements de passagers par mer sont marginaux, 3) que le solde des flux des Syriens à l'aéroport est probablement assez faible, car les ils n'avaient pas, en temps normal, de raison particulière d'utiliser massivement et de manière asymétrique l'aéroport de Beyrouth¹⁰ et 4) que les flux nets des non-Libanais et des non-Syriens devraient pouvoir être déduits des statistiques de la Sûreté Générale tout en présentant des soldes limités, cette série serait utile pour apprécier les flux de migration des Libanais.



¹⁰- Cette série est compilée par la Direction générale de l'Aviation civile et publiée par l'Administration centrale de la statistique et par la Banque centrale (avec des différences aussi notables qu'inexpliquées d'ailleurs)



Cette série est cependant perturbée à partir de 2006 :

- La guerre de 2006 qui a conduit à la fermeture de l'aéroport et à la sortie en catastrophe de nombreux Libanais, par terre à travers la Syrie mais aussi par des évacuations par mer auxquelles ont procédé plusieurs pays étrangers pour leurs ressortissants, semble avoir produit une immigration nette de 180.000 personnes. Les rentrées ont été comptabilisées mais, curieusement, les statistiques de la Sûreté générale semblent ne pas avoir pris en compte ces "évacuations" ; la grande majorité des "étrangers évacués" ne seraient que des Libanais porteurs de double nationalité.
- La crise et la guerre civile en Syrie, entre 2012 et 2016, a conduit à la quasi-fermeture des aéroports syriens. De nombreux citoyens syriens ont dû utiliser l'aéroport de Beyrouth pour fuir à l'étranger.
- La crise financière à partir de 2019 a conduit de nombreux Libanais et étrangers, les travailleurs immigrés notamment, à quitter le pays. De plus, la pandémie du Covid a perturbé le trafic aérien, brouillant encore plus leur validité des statistiques.

Si l'on néglige la période d'après 2006, le solde cumulé des mouvements de passagers à l'aéroport, entre 1992 et 2005 compris, est négatif et atteint 128.000 personnes (alors que plus de 2.250.000 Libanais auraient émigré en net d'après la série de la Sûreté générale), **9.000 émigrants nets par an en moyenne. Ce solde moyen paraît raisonnable car il comporte à la fois l'émigration des Libanais et l'arrivée des travailleurs étrangers. Mais l'écart avec la série de la Sûreté générale est spectaculaire.**

En laissant de côté les aberrations des années 2005 et 2006, il reste que la comptabilisation des flux à l'aéroport de Beyrouth donne l'impression qu'aucun Libanais n'émigre, alors que la comptabilisation

des flux sur l'ensemble des frontières suggère une émigration de 150 000 à 200 000 personnes par an, un chiffre trop gros pour être vrai. **Le raisonnement sur la base des flux aboutit donc à une impasse, étant donné les aberrations des statistiques administratives libanaises.**

L'approche par les stocks

Force est de reconnaître que l'approche par les flux pose plus de questions et appelle à plus d'enquêtes qu'elle ne conduit à une évaluation utile des flux migratoires.

Il est donc nécessaire de procéder d'une manière alternative, en cherchant à dégager les flux migratoires à partir de la comparaison des stocks.

Quels stocks pour estimer quels flux ? Si la notion de flux paraît relativement simple et directement liée au phénomène migratoire, celle de stocks l'est bien moins.

La volonté d'ignorance

Le Liban ne connaît pas de recensement. Il y a derrière cette volonté d'ignorance tout une logique communautaire et clanique, et cette ignorance est bien évidemment savamment entretenue. Les Libanais se plaisent à annoncer que les émigrés libanais se chiffrent par millions dans le monde ou dans tel ou tel pays (plus de douze millions au Brésil !). Ils semblent plus soucieux des « stocks d'émigrés » que du « stock de résidents ». **Ce souci de comptabiliser les émigrés a d'ailleurs constitué le principal argument pour empêcher la réalisation d'un recensement depuis 1932.** Et ce seul recensement¹¹, ainsi que celui, sommaire, de 1920, a fait l'objet de débats passionnés autour de la question du décompte des « émigrés ». Le vote des émigrés libanais, ou des « Libanais résidents à l'étranger » a été finalement introduit dans la loi électorale de 2017 et les deux questions de la « récupération » par les émigrés (et leurs descendants) de la nationalité libanaise ainsi que celle de la contestation des décrets de naturalisation, notamment celui de 1994, continuent jusqu'à ce jour de susciter des crispations politiques.

Dans toutes ces controverses, **les motivations réelles ont été constantes et évidentes : la représentation politique des communautés confessionnelles.** La prévalence de ce souci obsessionnel remonte à l'instauration du régime de la mutasarrifiya, suite aux accords internationaux qui ont mis fin aux affrontements et aux massacres intercommunautaires survenus entre 1840 et 1861. Les « Règlements organiques » ont en effet prévu que le Mutassarif, préfet plénipotentiaire ottoman, chrétien mais non-Libanais, serait assisté d'un Conseil administratif (Medjliss) au rôle consultatif, composé de 12 membres répartis suivant les communautés confessionnelles. L'article 10 du Règlement organique de 1864

11- En 1943, la distribution de cartes de rationnement par l'Office des Céréales Panifiables a induit un décompte de la population qui n'a pas eu d'effet sur les registres d'état civil.

stipule que « les membres du Medjliss administratif sont élus dans les arrondissements par les cheikhs de village. Les cheikhs de village sont choisis par la population de chaque village » ; L'article 16 stipule qu'« il sera procédé, le plus tôt possible, au recensement de la population par commune et par rite et à la levée du cadastre de toutes les terres cultivées ».

Le régime de la mutasarrifiya a ainsi institué, formellement, le principe des élections, en le surimposant à une société stratifiée et segmentée, située aux marges de vastes empires et étrangère à l'exercice des responsabilités du pouvoir politique. Depuis lors, la société n'a eu de cesse de développer et d'institutionnaliser cette expérience fondatrice des statuts de ses élites à travers le communautarisme confessionnel, développant ses modalités intrinsèques et ses discours justificatifs (coexistence et consociationnalisme), et réinterprétant les modalités formelles de l'État dans lequel elle s'est retrouvée placée, comme par hasard, conformément à sa logique propre, quitte à bloquer la constitution des instruments essentiels de l'action d'un État (recensements, résidence, imposition...).

Deux documents, français, à cent ans d'intervalle, semblent décrire le même paysage: un article d'Augustin Bernard intitulé « Les populations de la Syrie et de la Palestine d'après les derniers recensements », publié dans les Annales de géographie, en 1924, et les travaux récents de Thibaut Jaulin (entre 2009 et 2021), notamment sa thèse intitulée : « L'État libanais et sa diaspora ; Enjeux confessionnels ». Cet immobilisme et la répétition des arguments ne doivent pas faire oublier les changements démographiques radicaux survenus entretemps : la grande émigration de 1880-1914, suite à la crise de la sériciculture, le développement, en parallèle de la ville de Beyrouth au détriment des autres villes de la région, la famine de 1915-1918 et l'arrivée des

réfugiés arabes, syriaques et surtout arméniens de Cilicie et des plaines d'Alep en 1920, l'arrivée des réfugiés palestiniens chassés de leur pays en 1948, le flux d'émigration lié à la guerre civile (1975-1990), l'émigration continue de l'après-guerre et enfin l'afflux des réfugiés syriens fuyant la guerre civile dans leur pays (2012-2015).

Ces mouvements intenses et répétés ne sont ni le fruit d'une insouciance vis-à-vis du départ des partants ni d'une hospitalité humaniste vis-à-vis de l'installation des arrivants. Ils traduisent la logique de l'organisation politique de la société. La logique communautaire est une logique de réseaux lignagers fédérés sous une « identité » essentielle, elle n'envisage pas de territoires, sauf en termes de sanctuaires symboliques, et n'envisage pas non plus ce que l'on appelle population. C'est ce qui fait sa force et qui explique sa longévité et son adaptabilité extrêmes. Dans cette logique communautaire, l'émigration est un fait de la nature. Elle ne constitue un défi qu'au regard du formalisme étatique, qui reste de façade. Les recensements sont dès lors des accidents imposés par l'extérieur et qu'il faut absolument éviter.

Chaque fois que les faits de population s'imposent dans le jeu politique et menacent de perturber l'ordre communautaire, que ce soit du fait de recensements imposés par les Ottomans ou les Français ou encore par les Nations-Unies pour ce qui concerne les réfugiés palestiniens ou syriens, ou même d'enquêtes statistiques, ou enfin à l'occasion d'élections et de débats sur les lois électorales, on voit ressurgir des arguments paradoxalement « démographiques » qui invoquent des stocks, sans grand mystère perçus et présentés comme des stocks communautaires, que les processus de recensement ou de vote ne sauraient prendre en compte. L'objectif étant à l'évidence de bloquer la réalisation des recensements ou sinon d'en invalider les résultats, ou encore de contrôler par avance les résultats des lois et des opérations électorales.

Le droit d'option pour la nationalité libanaise, incorporé dans les accords de Lausanne de 1924, la « récupération » par les émigrés, en fait par leurs descendants à la quatrième ou cinquième génération, de « leur nationalité », le vote des émigrés, les propositions de décentralisation administrative et fiscale sans souci de la résidence, etc... Autant d'épisodes qui réactualisent la prégnance des mêmes obsessions.

Les données disponibles

Il y a fort heureusement quelques ratés. Ils procèdent essentiellement de la période chéhabiste. La Direction Générale de la Statistique (DGS) a été instituée au milieu des années 60 et elle a notamment produit « l'Enquête sur la Population Active de 1970 ». La guerre a interrompu son action qui n'a repris qu'en 1995, sous l'appellation de l'Administration Centrale de la Statistique (ACS ou CAS en anglais), avec des moyens limités. A plusieurs reprises, les gouvernements lui ont coupé les crédits pour arrêter la publication de certains indices. Quatre enquêtes ont néanmoins été réalisées sur la base d'un recensement des immeubles et des logements, faute d'un recensement de la population. Leur validité reste, de ce fait, limitée pour estimer les « stocks », dont celui des résidents. Elle est par contre suffisante pour connaître la distribution par âges des résidents.

Il est évident qu'en matière de migration, la comparaison des flux et des stocks n'est pas arithmétique et qu'il faut distinguer les évolutions démographiques des émigrés du phénomène migratoire en soi : les mariages (avec des émigrés ou d'autres), les naissances et les décès qui les affectent font partie de la vie des sociétés où ils s'installent ; il n'y a pas de phénomène de « colonie » en la matière et les liens avec la patrie d'origine tendent à s'étioler progressivement. Il ne s'agit pas de calculer les effectifs hypothétiques des



descendants des émigrés libanais, mais de cerner le phénomène de l'émigration des Libanais.

Là encore, on doit distinguer deux démarches pour dégager le flux migratoire : la recherche du stock des émigrés durant une période donnée et l'analyse comparative des stocks de résidents entre deux dates données.

La première démarche a été suivie par Mme Choghig Kasparian dans l'étude "L'entrée des jeunes Libanais dans la vie active et l'émigration", publiée par l'USJ en 2003. Elle a consisté à interroger les ménages résidents à propos de leurs membres ou de leurs parents ayant émigré entre 1975 et 2000. La méthode ne permet évidemment pas de comptabiliser les émigrés qui n'ont plus aucune famille résidente restée au Liban. L'étude conduit, sous cette réserve, à évaluer à 600 000 personnes le stock d'émigrés, dont la moitié seraient partis durant les 15 ans de guerre. Le flux d'après-guerre est donc, en moyenne, plus important que pendant la guerre et semble s'être accéléré après 1996. On serait donc en présence d'une émigration moyenne de l'ordre de 30 000 personnes par an au moins.

La deuxième démarche que nous adoptons dans cette étude consiste à déduire de la comparaison de deux pyramides des âges des résidents libanais à deux dates différentes le flux net de migration. L'idée est simple : que peut-il arriver à une cohorte (l'ensemble des personnes nées durant la même période) de Libanais résidents durant cet intervalle ? Les possibilités sont limitées : si l'on exclut les tranches d'âge les plus jeunes à la date finale, l'effectif de la cohorte peut baisser, soit du fait des décès, soit du fait de l'émigration, il peut augmenter, soit du fait du retour d'émigrés, soit du fait de naturalisations.

Les décès peuvent être estimés à partir des tables de mortalité que

les démographes et les assureurs appliquent à la population libanaise, les risques d'erreur sont très limités pour les cohortes jeunes qui nous intéressent surtout. Les tables de fécondité (notamment celles publiées par les Nations-Unies) sont aussi mises à l'œuvre et les résultats de leur application comparées aux effectifs des cohortes les plus jeunes. Dès lors que notre propos n'est pas seulement d'estimer les flux passés mais aussi d'établir des projections, l'évolution des taux de fécondité devient un paramètre essentiel. Nous reviendrons sur ce point en temps voulu.

Les naturalisations ont été négligées. Or elles sont de deux natures : les naturalisations procédant des mariages d'hommes libanais avec des étrangères et les naturalisations de groupes par décrets. Les premières restent peu nombreuses et n'affectent pas significativement les tendances démographiques et les flux migratoires des Libanais ; la réalité des flux migratoires serait de ce fait légèrement sous-estimée. Les naturalisations de groupes, dont notamment la plus importante survenue en 1994, ont « heureusement » eu lieu avant les enquêtes dont nous disposons.

Il en irait tout à fait autrement si l'on chercherait à estimer les stocks des émigrés car les mariages, sur plusieurs générations, avec des femmes non-descendantes d'émigrés libanais et, dans l'autre sens pour les mariages des descendantes d'émigrés avec des hommes non-descendants d'émigrés, ont évidemment accru les descendants d'émigrés, mais cela à condition de remettre en cause la seule filiation masculine et en admettant, sans l'avouer, l'attribution, aux enfants, de la nationalité de la mère. Or ce point fait l'objet d'une opposition tenace au Liban-même car il conduirait, selon les opposants, à naturaliser progressivement les enfants palestiniens et autres, issus de mères libanaises, du fait des mariages mixtes pourtant restés bien nombreux¹².

Image résultante pour les Libanais

A part l'Enquête sur la Population Active de 1970 réalisée par la Direction Générale de la Statistique (DGS), nous disposons de deux séries d'enquêtes :

Quatre enquêtes réalisées par l'Administration centrale de la Statistique (ACS) :

- CAS-UNDP Households Living Conditions Survey; de février à décembre 2004
- CAS-ILO-UNDP Living conditions Survey; de janvier à février 2007
- CAS-UNICEF Multiple Indicators Cluster Survey; de mars à décembre 2009
- CAS-ILO Labour Force and Household Living Conditions Survey; ACS; d'avril 2018 à avril 2019

Et deux enquêtes réalisées, au sein de l'Université Saint-Joseph, par Mme Choghig Kasparian, concernant uniquement les résidents libanais :

- « L'entrée des jeunes Libanais dans la vie active et l'émigration », d'octobre à décembre 2001
- « L'émigration des jeunes Libanais et leurs projets d'avenir », d'octobre à décembre 2007

Mme Kasparian a été, plus que personne, consciente de la gravité de l'émigration persistante et massive des Libanais, surtout les jeunes. Elle a mené une série de travaux qui ont visé à évaluer l'ampleur du phénomène que ce soit au niveau de la population dans son ensemble ou des jeunes diplômés en particulier, mais aussi ses causes et ses effets.

12- On retrouve là encore le caractère extrême du cas libanais, car les mariages entre époux de nationalités différentes, de plus en plus fréquents du fait de la multiplication des voyages et des contacts, et dès lors que la filiation strictement masculine serait universellement récusée, conduiraient, à la limite, à ce que tout le monde finisse par avoir toutes les nationalités, remettant en cause la signification de l'appartenance nationale elle-même.

Concernant précisément l'établissement des pyramides des âges des Libanais résidents, nous avons retenu prioritairement les résultats des enquêtes de l'ACS parce qu'elles couvrent une période plus longue et surtout que la dernière d'entre elles a été réalisée à la veille de l'effondrement économique de 2018-2019.

Contrairement aux enquêtes conduites sous la direction de Mme Kasparian, celles de l'ACS sont censées couvrir l'ensemble des résidents. Nous avons cependant pu obtenir les pyramides des âges pour les seuls résidents libanais. Cette distinction est essentielle car les non-Libanais sont très mal pris en compte dans ces enquêtes dont la base repose sur le recensement des logements considérés comme principaux : les camps palestiniens sont exclus de l'enquête, les travailleurs étrangers résidant sur les chantiers ou dans les usines sont omis, les travailleurs domestiques sont souvent omis (omis en fait).

Le principal risque d'erreur réside dans les biais rattachés aux bases de sondage disponibles (en l'absence de recensement) et par suite dans l'estimation des effectifs. Trois remarques s'imposent :

- Pour évaluer le phénomène migratoire, c'est d'abord le taux de migration, global, par âge, par sexe, qui compte. Ce que l'on recherche, ce sont des pourcentages et non pas des effectifs ;
- C'est le taux de variation, entre deux dates, de la population totale qui est en jeu et non pas le niveau de la population totale ;
- Sans connaissance des effectifs de population ni même de leur taux de variation, des enseignements importants peuvent être dégagés.

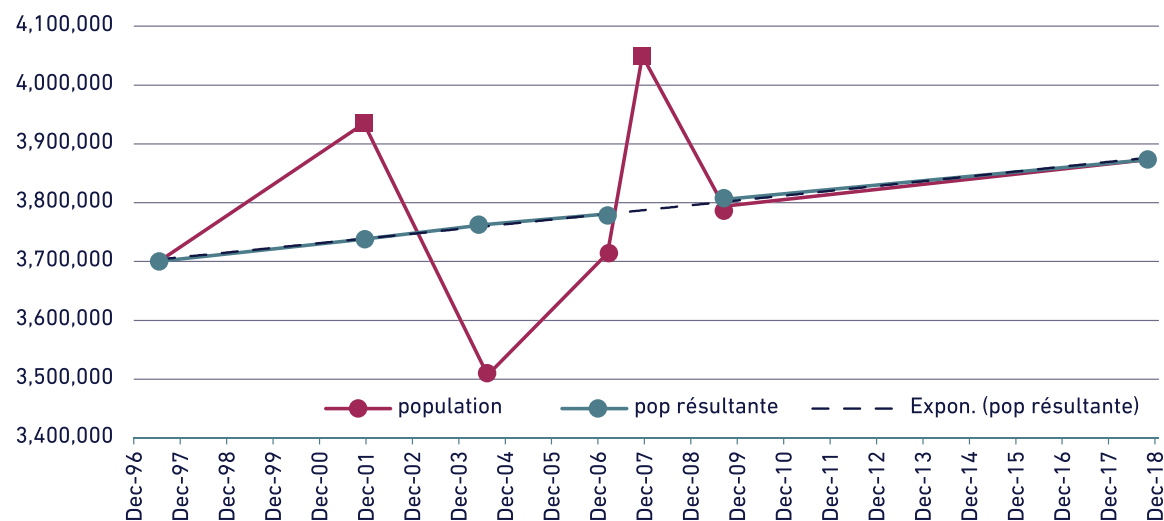
L'enquête de l'ACS de février 2007 et d'août 2009 se sont abstenues de fournir une quelconque estimation des résidents, qu'ils soient libanais ou étrangers. Nous avons dû nous contenter d'une

interpolation linéaire. Les estimations des enquêtes de Kasparian (2001 et 2007) comportent mention des marges d'erreur mais sont systématiquement supérieures à celles des enquêtes de l'ACS.

Comme c'est d'abord le taux de croissance de la population qui compte, les enquêtes de l'ACS qui comportent une estimation de la population résidente libanaise (1997, 2004 et 2018) conduisent à un taux annuel moyen de 0,28%, les deux enquêtes de Kasparian à un taux de 0,48%. L'enquête de Kasparian de 2007, conduite à une date très proche de celle de l'ACS n'a pas été incorporée dans les calculs.

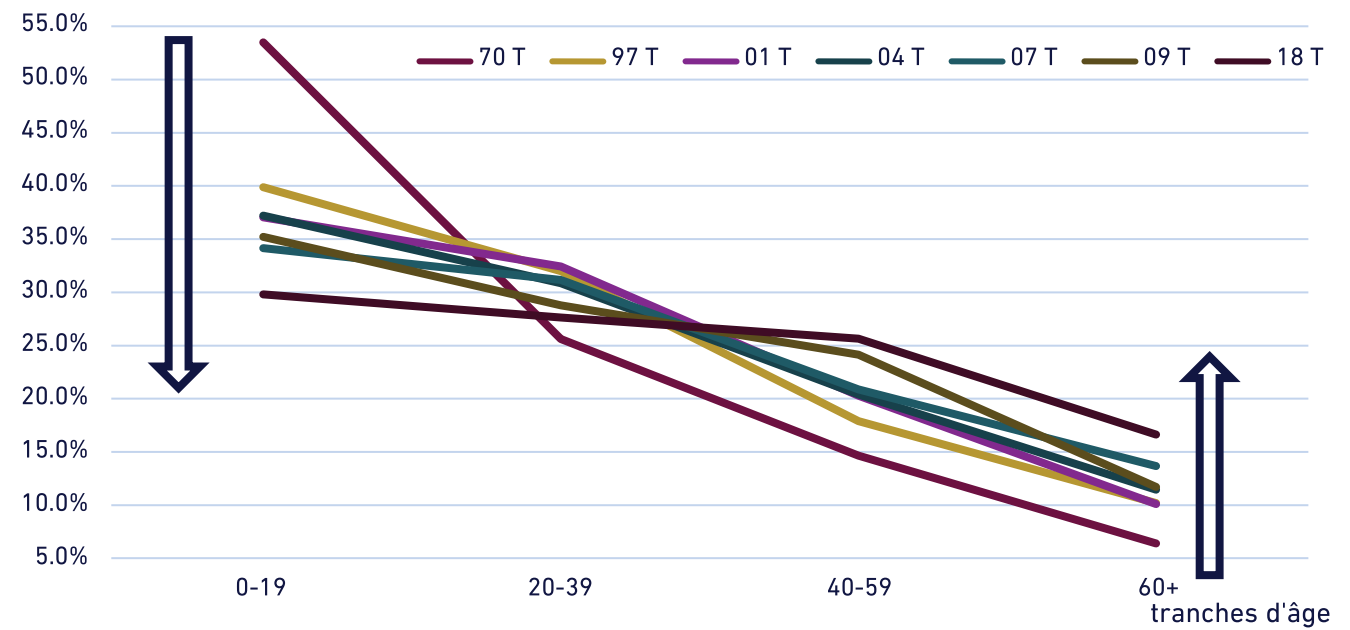
Afin de mettre en cohérence les estimations retenues, nous avons appliqué aux résultats des enquêtes intermédiaires, à l'exclusion de celles de 1997 et de 2018, des facteurs correctifs présentés dans le tableau.

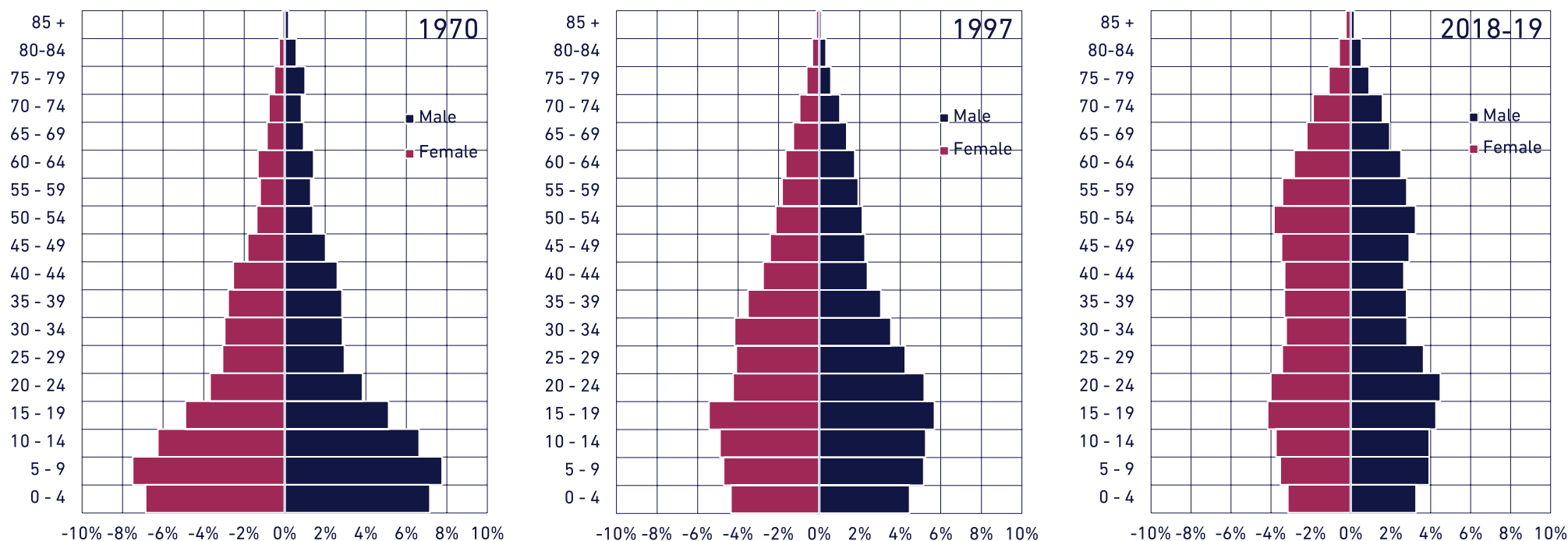
Date enquête	Juin-97	Nov-01	Juil-04	Févr-07	Nov-07	Août-09	Oct-18
source	ACS	Kasparian	ACS	ACS	Kasparian	ACS	ACS
population	3,700,643	3,935,000	3,507,202	3,714,282	4,050,000	3,793,941	3,873,600
Marge d'erreur		±3,8%			±5,5%		
Facteur correctif	1,000	0,950	1,073	1,018		1,003	1,000
Pop résultante	3,700,643	3,738,250	3,763,227	3,781,139		3,805,323	3,873,600





Indépendamment de la question des effectifs, la comparaison des parts des tranches d'âge dans la population est éloquent : les moins de 20 ans représentaient 55% de la population en 1970, 40% en 1997 mais seulement 30% en 2018 ; la part des 40-60 ans est passée de 15% à 18% et à 26%.





Entre 1970 et 1997, le pays a connu la guerre civile avec ses pertes énormes, une grande vague d'émigration et la naturalisation massive en 1994 de près de 200.000 personnes ; la population résidente libanaise est entretemps passée de 2,14 à 3,70 millions. Entre 1997 et 2018, la population n'a que très peu augmenté, de 3,70 à 3,87 millions ; l'émigration ayant résorbé l'augmentation naturelle.

Mais, indépendamment des effectifs, la comparaison des pyramides âges est instructive en soi. Le recul de la natalité était déjà là en 1970. Que ce soit en 1997 ou encore plus en 2018, on reconnaît les effets de la guerre et de l'émigration dans le creusement des effectifs des classes d'âge qui y ont été exposées et dans le déficit marqué des taux de masculinité. Sur base des données recueillies et des hypothèses retenues, on peut procéder à l'estimation des flux nets d'émigration des Libanais (les sorties moins les entrées).

Les effectifs par tranche d'âge de 5 ans découlant de chacune des enquêtes retenues ont été décomposés par interpolation et lissage pour obtenir les effectifs par tranches annuelles. En appliquant à ces effectifs les tables de mortalité, les effectifs résultants pour les dates correspondant à chacune des enquêtes ultérieures ont été calculés, sans aucune migration. Après regroupement par tranches de 5 ans, leur comparaison avec les effectifs découlant de ces enquêtes ont permis de déduire le solde net d'émigration sur chacun des intervalles en nombre et en pourcentage de l'effectif initial. De là le taux annuel moyen d'émigration nette par tranche d'âge et par an.



Les taux annuels moyens d'émigration nette diffèrent légèrement suivant les différents intervalles sur lesquels ils sont calculés. Il y a là l'effet conjoint des variations de l'intensité de l'émigration mais aussi sans doute celui des erreurs statistiques de départ. Nous avons donc retenu la moyenne de ces taux, par sexe et par tranche d'âge.

On constate des taux d'émigration équivalents entre hommes et femmes jusqu'à 25 ans. Il s'agit là, d'une part, d'une émigration d'accompagnement par les enfants de leurs parents, mais aussi, d'autre part, d'une émigration pour la poursuite d'études supérieures sans distinction visible de la part des parents entre les enfants suivant leur sexe.

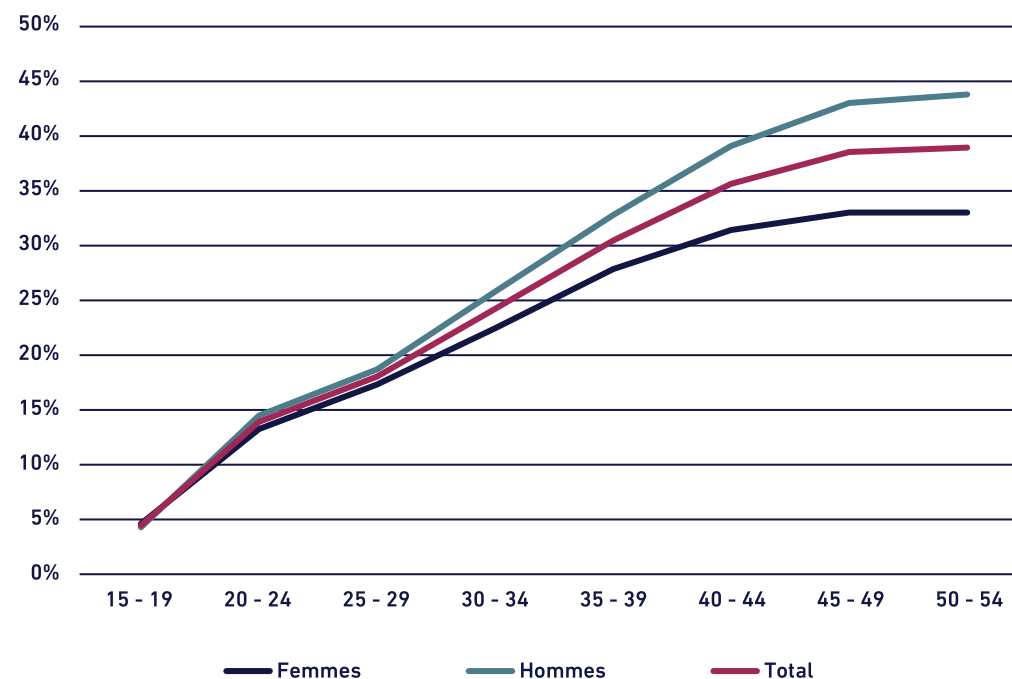
La différence se creuse entre 25 et 50 ans avec une émigration pratiquement deux fois plus intense pour les hommes que pour les femmes. Dans cette tranche d'âge, l'émigration est surtout liée à la recherche de travail et la mobilité des hommes s'avère nettement plus forte.

Après 50 ans, les retours deviennent dominants et s'avèrent deux fois plus intenses pour les femmes que pour les hommes. Il s'agit probablement de réinstallation au pays pour des émigrés dont la destination n'offre pas de perspectives d'installation permanente (pays du Golfe ou d'Afrique). Les épouses tendraient à revenir plus fréquemment et plus tôt que les époux qui continueraient à gérer les affaires sur place.

En termes globaux, le Liban aurait perdu, annuellement, en net, près de 25.000 émigrants, soit 0,7% de sa population. Les naissances annuelles s'élevant à près de 50.000 et les décès à près de 27.000, l'effet de l'émigration annule presque complètement l'augmentation naturelle. Cette émigration est concentrée dans les âges jeunes et concerne les jeunes hommes plus que les jeunes femmes.

Taux moyen d'émigration nette annuelle par tranche d'âge (observé entre 1997 et 2018)			
	Femmes	Hommes	Total
0 - 4	0,1%	0,1%	0,1%
45.174	0,2%	0,2%	0,2%
41.913	0,4%	0,4%	0,4%
15 - 19	0,8%	0,9%	0,8%
20 - 24	1,6%	1,7%	1,7%
25 - 29	1,5%	2,1%	1,8%
30 - 34	1,1%	2,0%	1,6%
35 - 39	1,0%	1,6%	1,3%
40 - 44	0,4%	1,1%	0,8%
45 - 49	0,2%	0,5%	0,4%
50 - 54	-0,1%	-0,1%	-0,1%
55 - 59	-0,3%	0,1%	-0,1%
60 - 64	-0,7%	-0,2%	-0,5%
65 - 69	-0,4%	-0,1%	-0,2%
70 - 74	-0,2%	0,0%	-0,1%
75 - 79	-0,1%	0,0%	-0,1%
80-84	0,0%	0,0%	0,0%
85 +	0,0%	0,0%	0,0%
Moyennes			
0-24	0,6%	0,7%	0,7%
25-50	0,8%	1,5%	1,2%
> 50	-0,3%	-0,1%	-0,2%

Effectifs moyens d'émigration nette annuelle par tranche d'âge (observés entre 1997 et 2018)			
	Femmes	Hommes	Total
0 - 4	147	158	305
45,174	323	371	695
41,913	678	750	1,431
15 - 19	1,506	1,625	3,138
20 - 24	2,594	3,164	5,763
25 - 29	2,078	3,103	5,207
30 - 34	1,611	2,453	4,217
35 - 39	1,292	1,799	3,156
40 - 44	460	1,060	1,637
45 - 49	216	536	810
50 - 54	-61	-112	-171
55 - 59	-284	96	-176
60 - 64	-611	-152	-755
65 - 69	-237	-59	-292
70 - 74	-97	-23	-117
75 - 79	-29	-7	-34
80-84	-8	-2	-9
85 +	-1	0	-2
Total	9,578	14,760	24,805
Pourcentage population	0,5%	0,8%	0,7%
0-49	10,905	15,019	26,360
50 +	-1,328	-259	-1,556



Afin de mesurer l'impact cumulatif de cette émigration, il est utile d'évaluer le pourcentage cumulatif des effectifs de chaque cohorte qui auraient émigré en net, par sexe, suivant son avancée en âge, si les conditions moyennes d'émigration avaient été constantes durant toute la période, (ce qui n'est pas loin de la réalité).

Près de 45% des effectifs de chaque cohorte masculine finissent par émigrer avant l'âge 55 ans, 35% pour les femmes et près de 40% en tout. Il s'agit principalement de professionnels et de diplômés, plus aptes à trouver des opportunités dans les pays d'émigration.



Image résultante pour les non-Libanais

Jusqu'à-là, l'étude s'est concentrée sur l'émigration des Libanais. Il serait illusoire d'ignorer qu'entretemps, l'immigration a constitué un phénomène tout aussi massif que l'émigration.

L'immigration est ancienne et complexe. Les critères qui la différencient sont multiples: son ancienneté; ses motivations, économiques ou sécuritaires; son caractère, temporaire ou provisoire, tant au niveau des intentions originelles des migrants qu'à l'aboutissement effectif de leur parcours; le statut des immigrés, entre naturalisés, réfugiés, travailleurs réguliers, irréguliers...

Parmi toutes ces situations, un critère se trouve devenu décisif du fait de la crise économique qui s'est révélée en 2019: ceux qui ont la possibilité de quitter le Liban et ceux qui ne le peuvent pas.

Dans la première catégorie, se rangent les travailleurs domestiques ou dans l'industrie et les services, en situation régulière ou non, venus de pays pauvres d'Asie du Sud, d'Afrique ou d'Égypte, sans leur famille. Dans leur grande majorité, ils n'avaient plus de raison ni de possibilité de demeurer au Liban une fois les revenus des Libanais effondrés et les devises étrangères devenues rares. Leurs départs massifs apparaissent d'ailleurs clairement dans les statistiques de la Sûreté Générale. Auraient dû aussi y figurer les travailleurs temporaires syriens dans le bâtiment ou dans l'agriculture mais la situation sécuritaire en Syrie a complètement changé la donne pour eux.

La seconde catégorie concerne les étrangers installés avec leurs familles et qui, bien que durement frappés par la crise économique, n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux. Dans cette catégorie se retrouvent essentiellement les réfugiés palestiniens dont l'arrivée est ancienne et remonte à 1948-1949 et les réfugiés (ou déplacés, car les termes font encore là polémique) syriens ainsi que les réfugiés palestiniens qui ont fui la Syrie.

Nous nous concentrerons sur la seconde catégorie. Il est certain que les choses ne sont pas aussi simples dans la réalité : des étrangers se trouvent résider pour des raisons professionnelles ou du fait des mariages, les naturalisations brouillent les limites entre catégories, etc. mais ces phénomènes restent bien limités par rapport au fait des réfugiés palestiniens et syriens.

Les données relatives aux Palestiniens et aux Syriens proviennent des sources suivantes :

Données relatives aux palestiniens au Liban

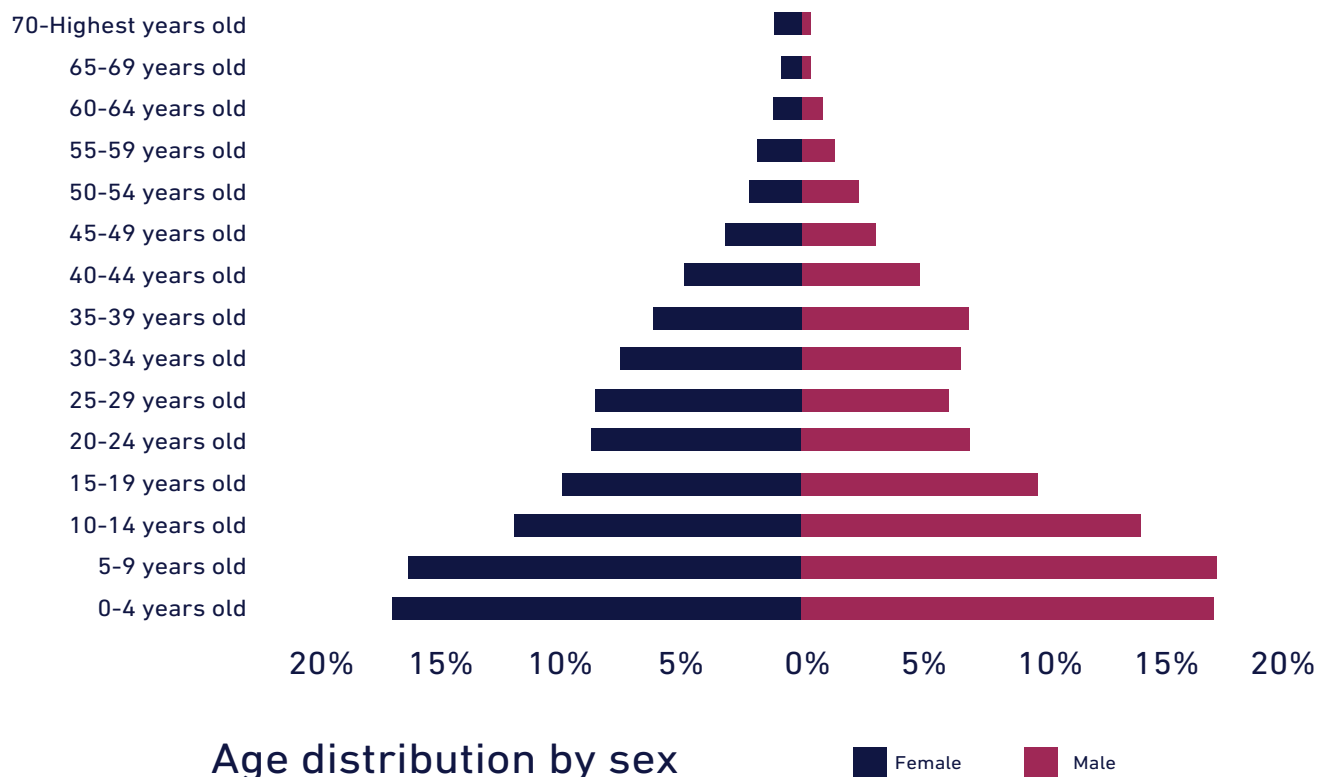
Concernant les Palestiniens, l'Administration Centrale de la Statistique, le Comité de Dialogue Libano-Palestinien et le Bureau Palestinien des Statistiques ont publié en 2019 les résultats d'un recensement réalisé en 2017, couvrant « les 12 camps de réfugiés, 25 rassemblements adjacents et 131 autres rassemblements ». Le rapport est intitulé: "Population and Housing census in the Palestinian Camps and gatherings in Lebanon". Les réfugiés arrivés en 1948-1949 étaient de près de 130.000. En décembre 1949, avant l'adoption de la « Convention de Genève sur les réfugiés de 1951 » qui a établi le HCR, les Nations-Unies ont créé, pour leur venir en aide, un programme intitulé « l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient » (UNRWA - en anglais : United Nations Relief and Works Agency for

Palestine Refugees in the Near East). Près de 105.000 se sont alors enregistrés auprès de l'UNRWA, les plus pauvres sans surprise. **A ce jour, le nombre de réfugiés enregistrés dépasse 500.000.** Mais nombre d'entre eux ont émigré entretemps, si on croit, entre autres, la Sûreté Générale libanaise.

Données relatives aux syriens au Liban

Concernant les Syriens, la seule source est la publication, mise à jour de manière continue, sur Internet, du nombre des ménages et des personnes enregistrés auprès du HCR et de leurs principales caractéristiques sociales et spatiales. Cet enregistrement n'a pas de caractère obligatoire ; il permet toutefois aux réfugiés de bénéficier de formes d'assistance. Cet enregistrement est loin d'être exhaustif. Le nombre de Syriens enregistrés décroît d'ailleurs depuis 2015 où il atteignait 1.069.111. Il n'est plus en mai 2022 que de 839.090. Il faudrait aussi intégrer les réfugiés palestiniens en Syrie venus au Liban suite à la guerre en Syrie. Une série de rapports, intitulés LCRP (Lebanon Crisis Response Plan), est publiée conjointement par le Gouvernement libanais et les Nations-Unies (à travers les agences concernées, le HCR, notamment), depuis 2017 avec une dernière mise à jour en 2021 et 2022. Les seules données démographiques qu'ils comportent recouvrent les effectifs globaux: 3.864.000 Libanais, 1.500.000 déplacés¹³ syriens, 27.700 réfugiés palestiniens provenant de Syrie et 180.000 réfugiés palestiniens au Liban. Nous adopterons, pour les Syriens l'estimation « officielle », tout en présentant une variante basée sur le chiffre de 1.200.000, et, pour les Palestiniens, tant réfugiés au Liban que réfugiés en Syrie et arrivés au Liban, les résultats du recensement de 2017. Cette base est évidemment discutable et affecte les projections en termes d'effectifs et de ratios entre Libanais et Syriens et Palestiniens ; elle n'affecte cependant pas les dynamiques et les tendances démographiques.

13- On notera que la terminologie du HCR retient le terme de « réfugiés » alors que la terminologie officielle libanaise retient celui de « déplacés ».



Le HCR publie des rapports intitulés VASyr (Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon) ; les derniers recouvrent 2019,2020 et 2021. Ces rapports sont basés sur des sondages. Ils fournissent des pyramides des âges, mais uniquement sous forme de graphes, dont celui ci-contre.

Le tableau suivant reprend les résultats de 2015 et les recalibre sur base d'un effectif global des Syriens pris respectivement égal à 1,5 millions (suivant le LCRP) puis à 1,2 millions :

Il convient de noter que les pyramides des âges reproduites dans les rapports VASyr aboutissent à des pourcentages par groupe d'âges absolument équivalents à ceux publiés en 2015.

âges	Données UNHCR 2015				Totaux recalibrés à		
	Hommes	Femmes	Total	Pourcentages	1,5millions	1,2millions	
0-4	100,185	95,902	196,087	18%	275,117	220,094	
5-9	45,235	123,499	117,226	23%	337,746	270,196	
10-14	43,070	68,223	66,127	13%	188,498	150,798	
15-19	18-59	210,848	259,462	470,310	44%	659,861	527,889
20-24	60+	12,119	15,520	27,639	3%	38,778	31,023
Total	514,874	554,237	1,069,111	100%	1,500,000	1,200,000	



3

Dynamique et projections démographiques

DYNAMIQUE ET PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

Évolutions récentes (depuis 2019) et situation actuelle (2022-2023) pour Libanais, Syriens et Palestiniens

Il n'existe pas de données fiables sur l'évolution démographique et sur les flux migratoires depuis 2018-2019. La société « Information International », se basant sur des sources à la Sûreté Générale, a fait état des données suivantes pour les sorties nettes de Libanais à travers l'Aéroport de Beyrouth (AIB):

Année	Sorties nettes de Libanais par l'Aéroport
2017	18,863
2018	33,129
2019	66,806
2020	17,721
2021 ¹⁴	90,440

L'évolution démographique des trois catégories de résidents: Libanais, Syriens et Palestiniens, dépend essentiellement des rythmes d'émigration nette et de l'évolution de leur taux de fécondité, les taux de mortalité étant considérés comme stables pour chaque tranche d'âge, suivant les données du Département de la Population des Nations-Unies.

Les taux d'émigration annuels pour les Libanais, entre 2018 et 2023, ont été estimés sur base des taux observés sur la période précédente. La crise se traduirait à la fois par une accentuation du modèle d'émigration observé (concentré dans les tranches des jeunes actifs), d'où l'application d'un taux proportionnel pour chaque tranche d'âge, estimé à 120%, plus une émigration de masse touchant toutes les tranches d'âge, estimée sur la base du taux moyen observé pour l'ensemble de la population, augmenté d'un taux « plat » de 120% aussi. Sur cette base l'émigration nette annuelle s'établit à 78.000.

Pour les Syriens et les Palestiniens, les taux d'émigration ont été pris égaux à 50% des taux correspondants pour les Libanais car leurs possibilités d'émigration sont plus restreintes.

Les taux de fécondité ont été repris des données du Département de la Population des Nations-Unies, pour les Libanais tels qu'ils étaient au Liban durant la période de 2005-2010, avant l'arrivée des Syriens (les données publiées s'appliquant à l'ensemble de la population résidente), pour les Palestiniens tels que publiés pour la Palestine et, pour les Syriens, tels qu'estimés pour la période 2015-2020 pour la Syrie avec une atténuation de 15% (l'écart restant entre les naissances et les effectifs des Syriens de moins de 5 ans enregistrés auprès du HCR découlerait probablement des difficultés d'enregistrement des naissances qu'éprouvent les réfugiés).

Reste à estimer, pour compléter le tableau, les autres étrangers résidents. Nous disposons à cette fin des données du Ministère du travail en 2010 relatives aux permis de travail, accordés ou renouvelés, suivant les catégories en vigueur.



Répartition par catégories de travailleurs

Catégorie	Première, Cadres	Deuxième, Techniciens	Troisième, Ouvriers	Quatrième, Domestiques	Total
Syriens	139	683	79	3	904
Palestiniens	140	64	80	3	287
Autres	2,027	32,435	560	123,619	158,641
Syriens	15%	76%	9%	0%	100%
Palestiniens	49%	22%	28%	1%	100%
Autres	1,3%	20,4%	0,4%	77,9%	100%

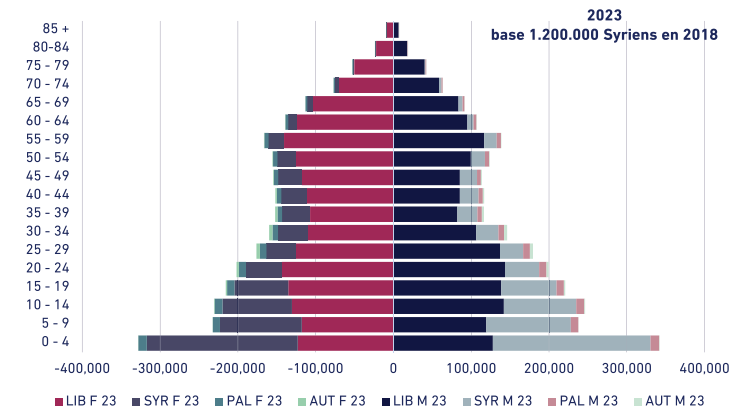
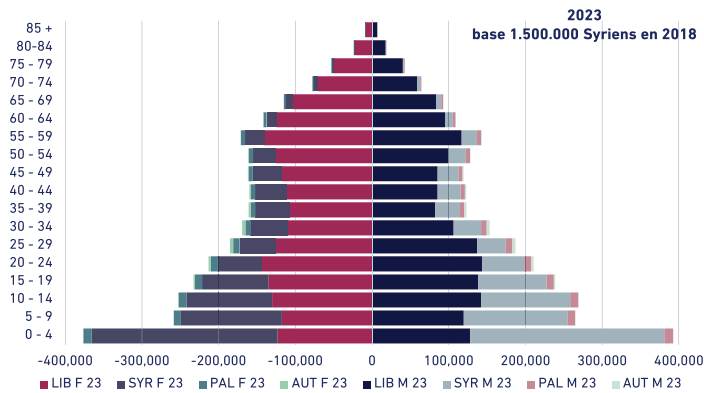
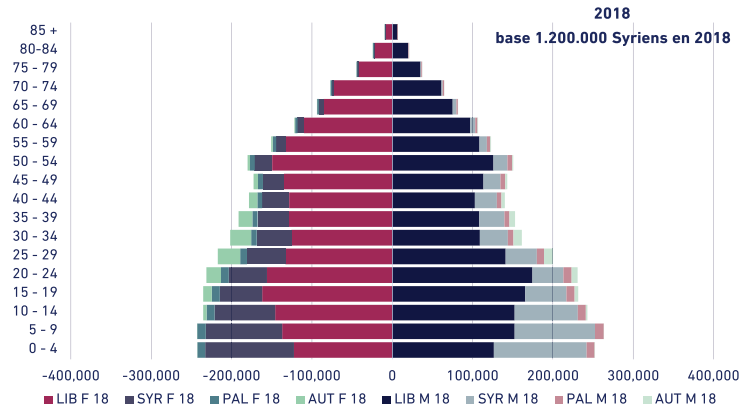
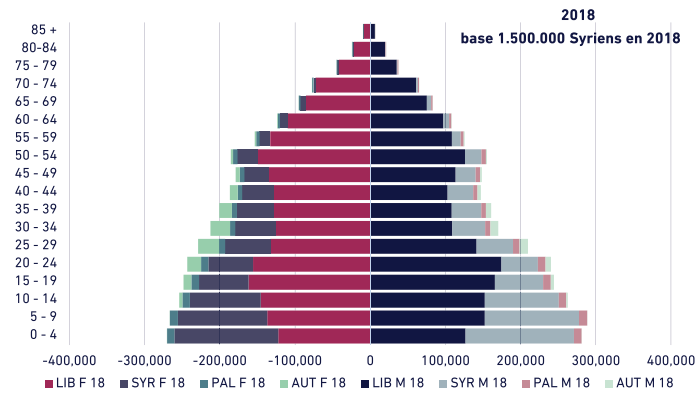
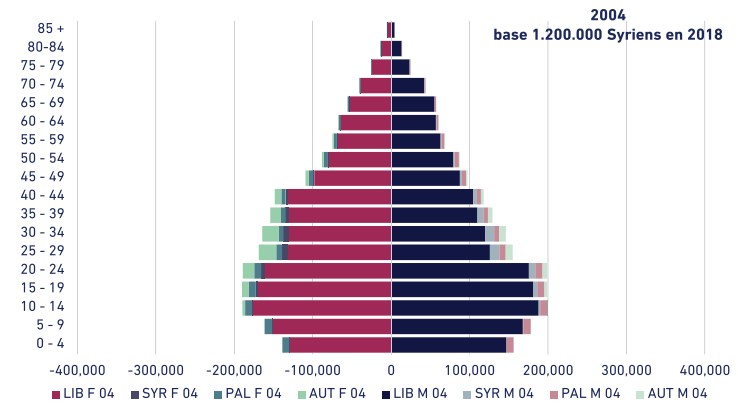
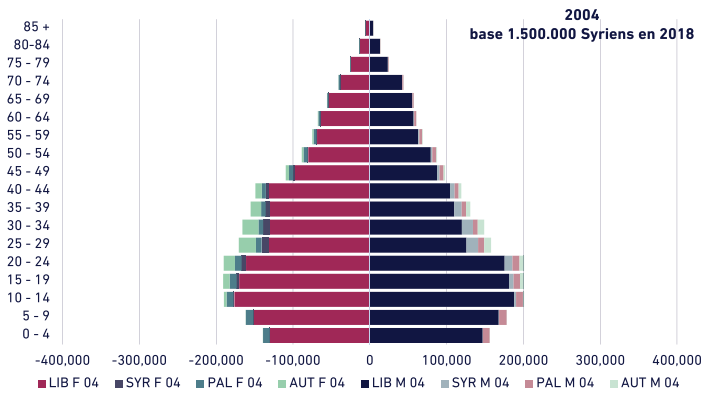
Il apparaît que, comparés aux effectifs réels, les parts des Palestiniens et des Syriens détenteurs de permis de travail sont tout à fait négligeables. Sur 159.000 permis, ne figuraient que 904 Syriens et 287 Palestiniens. Il s'agit d'ailleurs en grande partie de dirigeants d'entreprises de cadres ou de techniciens : 30% des Syriens et 77% des Palestiniens étaient des patrons ou des techniciens, alors que ces catégories ne représentaient que moins de 2% du total des permis. Ils demandent des permis de travail et donc de résidence pour s'inscrire au registre du commerce ou pour enregistrer des actifs en leur nom. Les Palestiniens étant résidents du fait de leur statut de réfugiés n'ont aucun intérêt, leurs employeurs non plus, à demander des permis de travail. Les Syriens, bénéficiant des stipulations ambiguës de l'accord de « fraternité et de coopération », signé au début des années 90 du temps de la mainmise syrienne sur le pays, non plus.

Une fois les Palestiniens et les Syriens exclus, car ils sont déjà traités à part, et en considérant qu'un tiers des travailleurs des autres nationalités résidaient de manière irrégulière, on arrive à une population – hors Palestiniens et Syriens – de près de 180.000 étrangers résidents en tant que travailleurs.

Pour les Palestiniens, leurs effectifs en 2004 ont été pris à 90% de ceux de 2018. Pour les Syriens, leur répartition par tranche d'âge a été prise égale à celle des autres étrangers, leurs effectifs en 2004 à 5% de leurs effectifs en 2018 pour les femmes et à 10% pour les hommes.

On arrive aux résultats suivants pour 2004, 2018 et 2023 :

Dynamique et projections démographiques





La modification de la démographie est éclatante avec les deux chocs successifs de l'arrivée des Syriens (2012-2015) et de la crise économique (2019-2023).

Évolutions démographiques envisageables

En poussant l'exercice de projection déjà effectué sur la phase 2018-2023 et qui a servi à évaluer la situation actuelle, une évaluation quinquennale a été développée jusqu'en 2033, sur trois étapes (2023-2028, 2028-2033 et 2033-2038).

Scenarii d'évolution, les variables

Cette projection a été élaborée sur base de plusieurs scenarii.

Chaque scenario relèvera évidemment d'hypothèses quantitatives portant sur l'évolution de certaines variables « démographiques ». Une pareille arithmétique permettrait bien sûr de mesurer les effets des variables de commande sur les variables d'observation. Elle renseignerait sur leur importance relative. Elles n'éclaireraient pas significativement les choix politiques. Aussi avons-nous, à dessein, caractérisé les scenarii par des variables politiques, quitte à perdre en cohérence interne car la traduction des grands choix politiques en actions aux effets mesurables n'est pas chose aisée.

Les scénarii dépendent essentiellement :

- de la tendance et du rythme de restructuration de l'économie au Liban entre la gestion de la société comme variable d'ajustement et la réallocation structurelle des ressources,
- de la tendance et du rythme de stabilisation et de "reconstruction" de la Syrie, et des relations envisageables entre Liban et Syrie
- de l'environnement international qui peut favoriser l'une ou l'autre des options pour le Liban et la région proche-orientale entre

	2004	2018	2023	2018	2023
Syriens 2018		1,500,000		1,200,000	
Population totale	3,926,511	5,761,276	5,460,455	5,461,276	5,129,137
<15	1,025,687	1,623,755	1,616,062	1,479,900	1,457,919
15-64	2,615,182	3,672,916	3,339,144	3,521,171	3,172,021
>64	285,642	464,605	505,250	460,204	499,196
Taux de dépendance	50%	57%	64%	55%	62%
Taux de masculinité	98%	92%	92%	92%	92%
Libanais % Population	89%	67%	65%	71%	69%
Libanais % <15	94%	52%	47%	57%	52%
Libanais % 15-64	87%	71%	70%	74%	73%
Libanais % >64	96%	92%	91%	93%	93%

Entre 2004 et 2018, la population totale a sans doute bondi de 46% (38% si l'on retient le chiffre de 1.200.000 pour les Syriens en 2018) puis baissé de 7% en 2023. Les taux de dépendance seraient montés de 13%. La part des Libanais dans la population totale aurait baissé entre 20 et 25% et ils sont presque devenus minoritaires chez les moins de 15 ans. On peut comprendre le confort actuel de l'ignorance, mais le réveil n'en sera que plus brutal.

Face à la crise économique actuelle, ces faits ignorés pèsent lourdement : quelle gestion de la crise économique et pour quelle population? quelle allocation des pertes? quelles ressources seront mobilisables pour en sortir? quels modèles de société et d'économie sont pensables, désirables et politiquement réalisables?

partage en zones d'influence sous tension ou la revalorisation de cet espace

Ces évolutions ne sont pas indépendantes et la probabilité des différentes combinaisons est très variable. Aussi, par un souci de simplification, et pour prendre en compte les effets de taille, ou plus clairement, des rapports de force, sommes-nous arrivés à retenir deux variables principales :

- La situation locale (au Liban) qui peut continuer à se dégrader comme automatiquement, sans action de pilotage (1), ou passer à une réallocation organisée de l'espace et des ressources sociales et économiques (3) ou se situer dans un état intermédiaire (2).
- La situation régionale, avec l'influence des facteurs internationaux qui la commandent, pouvant aller vers une déstructuration accentuée (1) ou aller vers une restructuration stabilisante (3), ou se situer dans un état intermédiaire (2)

Il s'ensuit 9 combinaisons ou scénarii.

Pour évaluer l'évolution des taux d'émigration nette (par sexe et tranche d'âge), nous sommes partis de ceux constatés sur la période passée pour les résidents libanais. Dans chaque scénario, le taux d'émigration nette a été estimé comme la somme (algébrique) d'une constante obtenue en appliquant un taux « plat » au taux d'émigration global de l'ensemble de la population pour prendre en compte les déplacements « massifs » de familles entières se déplacent (y compris les retours des Syriens) et d'un facteur proportionnel de variation du taux observé pour chaque tranche d'âge pour prendre en compte l'émigration sélective, pour des motifs économiques, qui affecte principalement les jeunes dans les âges actifs. Chaque scénario comporte donc huit valeurs. Cela vaut pour les Libanais et pour les Syriens.

Les taux d'émigration des Palestiniens ont été pris égaux à 50% des taux correspondants pour les Libanais, dans chaque scénario, du fait que les Palestiniens subissent les mêmes conditions économiques que les Libanais mais que leurs possibilités d'émigration sont plus restreintes. Les effectifs des autres étrangers ont été pris en proportion constante (base 2023) des Libanais résidents.

Pour les Syriens, une variable supplémentaire a été introduite qui commande l'évolution des taux de fécondité. Les taux de fécondité compilés par le Département de la Population des Nations-Unies pour la Syrie et pour le Liban (avant l'arrivée massive des Syriens) présentent des différences considérables : les taux de fécondité des Syriennes sont deux fois plus élevées que ceux des Libanaises. Ils ont dû pourtant être augmentés de 35% pour que les effectifs de la tranche d'âge des moins de 5 ans découlant de l'application des taux de fertilité retenus pour la Syrie en 2005 se rapprochent de ceux observés par le recensement de l'UNHCR des réfugiés enregistrés au Liban. Cela découle très probablement du fait que les réfugiés recensés par les Nations-Unies proviennent en grande majorité des régions rurales en Syrie et connaissent des taux de fertilité supérieurs à la moyenne en Syrie. Sur cette base, la variable prend, suivant les scénarii, les valeurs entre 1 et 5, pour représenter la part de la différence entre les taux de fécondité des Syriennes et des Libanaises qui serait réduite sur l'horizon des projections (1: aucune réduction et 5: alignement complet).

Taux de fécondité (pour 1000)	Syrie		Liban	
	2,000	2,005	2000-2005	2005-2010
Tranche d'âge				
15 - 19	59	55	22	19
20 - 24	168	160	91	81
25 - 29	195	193	131	125
30 - 34	182	175	99	98
35 - 39	127	120	42	40
40 - 44	55	51	10	9
45 - 49	15	11	3	3
	802	765	398	376

Pour les Palestiniens les taux de fécondité retenus par le Département de la Population des Nations-Unies, pour la Palestine et pour chaque période, ont été repris tels quels.



Les valeurs des variables décrivant chacun des scénarii sont présentées ci-dessous :

	Local	Sans pilotage	Sans pilotage	Sans pilotage	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Réallocation	Réallocation	Réallocation
	Régional	Déstructuration	Intermédiaire	Restructuration	Déstructuration	Intermédiaire	Restructuration	Déstructuration	Intermédiaire	Restructuration
Libanais										
18-23 facteur prop		1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
23-28 facteur prop		w1,2	1,2	1,05	0,9	0,9	0,75	0,75	0,75	0,6
28-33 facteur prop		1,2	1,2	0,9	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,0
33-38 facteur prop		1,2	1,2	0,75	0,3	0,3	-0,15	-0,15	-0,15	-0,6
18-23 constante		1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
23-28 constante		1,2	1,2	0,9	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,0
28-33 constante		1,2	1,2	0,6	0	0	-0,6	-0,6	-0,6	-1,2
33-38 constante		1,2	1,2	0,6	0	0	-1,2	-1,2	-1,2	-2,4
Syriens										
18-23 facteur prop		0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
23-28 facteur prop		0,8	0,9	0,8	0,9	1,1	0,8	0,9	1,2	0,8
28-33 facteur prop		0,9	1,2	0,9	1,2	1,5	0,9	1,2	1,8	0,9
33-38 facteur prop		1,1	1,5	1,1	1,5	2,0	1,1	1,5	2,4	1,1
18-23 constante		0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
23-28 constante		1,0	1,3	1,0	1,3	1,7	1,0	1,3	2,1	1,0
28-33 constante		1,3	2,1	1,3	2,1	2,8	1,3	2,1	3,5	1,3
33-38 constante		1,7	2,8	1,7	2,8	3,9	1,7	2,8	5,0	1,7
Fécondité		1,0	1,3	2,0	2,5	2,8	3,5	4,0	4,3	4,5
Palestiniens										
Palestiniens/Libanais		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

Scenarii d'évolution, les résultats

Les résultats des différents scenarii sur les principales variables démographiques sont présentés dans les deux tableaux des pages suivantes, le premier sous l'hypothèse d'un effectif des Syriens de 1.500.000 en 2018, le second sous l'hypothèse d'un effectif de 1.200.000.

Base 1.500.000 Syriens en 2018

Local Régional	Ss pilotage Déstructuration	Ss pilotage Intermédiaire	Ss pilotage Restructuration	Intermédiaire Déstructuration	Intermédiaire Intermédiaire	Intermédiaire Restructuration	Réallocation Déstructuration	Réallocation Intermédiaire	Réallocation Restructuration
Total résidents en 2018	5,761,276	5,761,276	5,761,276	5,761,276	5,761,276	5,761,276	5,761,276	5,761,276	5,761,276
Total résidents en 2023	5,460,455	5,460,455	5,460,455	5,460,455	5,460,455	5,460,455	5,460,455	5,460,455	5,460,455
Total résidents en 2028	5,215,295	5,176,460	5,178,228	5,253,949	5,216,035	5,219,889	5,284,624	5,246,815	5,222,697
Total résidents en 2033	4,976,998	4,852,624	4,843,429	5,061,998	4,947,866	4,959,587	5,147,979	5,035,754	4,978,860
Total résidents en 2038	4,751,260	4,489,006	4,429,303	4,816,713	4,598,090	4,675,717	5,015,847	4,805,999	4,802,128
tx masculinité en 2018	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%
tx masculinité en 2023	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%
tx masculinité en 2028	89%	89%	89%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
tx masculinité en 2033	88%	87%	88%	89%	89%	90%	90%	90%	90%
tx masculinité en 2038	87%	85%	86%	89%	88%	90%	91%	90%	93%
tx dépendance (15- 64) 2018	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%
tx dépendance (15- 64) 2023	74%	74%	74%	74%	74%	74%	74%	74%	74%
tx dépendance (15- 64) 2028	77%	77%	76%	76%	76%	75%	74%	75%	75%
tx dépendance (15- 64) 2033	81%	81%	80%	77%	78%	76%	74%	75%	74%
tx dépendance (15- 64) 2038	82%	83%	80%	75%	76%	72%	69%	70%	68%
% Libanais en 2018	67%	67%	67%	67%	67%	67%	67%	67%	67%
% Libanais en 2023	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%	65%
% Libanais en 2028	61%	62%	62%	62%	63%	64%	63%	63%	64%
% Libanais en 2033	57%	58%	61%	61%	62%	64%	62%	64%	67%
% Libanais en 2038	52%	56%	60%	60%	63%	67%	63%	66%	72%
% Syriens en 2018	26%	26%	26%	26%	26%	26%	26%	26%	26%
% Syriens en 2023	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
% Syriens en 2028	34%	34%	33%	33%	32%	32%	32%	32%	31%
% Syriens en 2033	38%	37%	34%	34%	33%	30%	33%	31%	28%
% Syriens en 2038	43%	39%	34%	35%	32%	27%	32%	29%	22%
% Palestiniens en 2018	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
% Palestiniens en 2023	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
% Palestiniens en 2028	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
% Palestiniens en 2033	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
% Palestiniens en 2038	4%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%



Base 1.200.000 Syriens en 2018

Local Régional	Ss pilotage Déstructuration	Ss pilotage Intermédiaire	Ss pilotage Restructuration	Intermédiaire Déstructuration	Intermédiaire Intermédiaire	Intermédiaire Restructuration	Réallocation Déstructuration	Réallocation Intermédiaire	Réallocation Restructuration
Total résidents en 2018	5,461,276	5,461,276	5,461,276	5,461,276	5,461,276	5,461,276	5,461,276	5,461,276	5,461,276
Total résidents en 2023	5,129,137	5,129,137	5,129,137	5,129,137	5,129,137	5,129,137	5,129,137	5,129,137	5,129,137
Total résidents en 2028	4,859,151	4,828,082	4,838,465	4,908,124	4,877,792	4,890,074	4,941,862	4,911,614	4,901,634
Total résidents en 2033	4,596,302	4,496,802	4,513,690	4,713,841	4,622,535	4,658,305	4,809,018	4,719,239	4,701,263
Total résidents en 2038	4,344,666	4,134,862	4,125,881	4,477,868	4,302,969	4,423,254	4,695,359	4,527,481	4,588,440
tx masculinité en 2018	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%
tx masculinité en 2023	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%
tx masculinité en 2028	89%	89%	89%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
tx masculinité en 2033	87%	87%	87%	89%	89%	90%	90%	90%	91%
tx masculinité en 2038	86%	85%	86%	89%	88%	90%	91%	91%	93%
tx dépendance (15- 64) 2018	64%	64%	64%	64%	64%	64%	64%	64%	64%
tx dépendance (15- 64) 2023	72%	72%	72%	72%	72%	72%	72%	72%	72%
tx dépendance (15- 64) 2028	74%	75%	74%	73%	73%	73%	72%	72%	72%
tx dépendance (15- 64) 2033	79%	79%	78%	76%	76%	74%	73%	73%	72%
tx dépendance (15- 64) 2038	80%	81%	78%	74%	74%	71%	68%	69%	67%
% Libanais en 2018	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%
% Libanais en 2023	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%
% Libanais en 2028	66%	66%	67%	67%	67%	68%	67%	68%	69%
% Libanais en 2033	62%	63%	65%	65%	66%	69%	66%	68%	71%
% Libanais en 2038	57%	60%	65%	64%	67%	71%	67%	70%	75%
% Syriens en 2018	22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%
% Syriens en 2023	26%	26%	26%	26%	26%	26%	26%	26%	26%
% Syriens en 2028	29%	29%	28%	28%	28%	27%	28%	27%	26%
% Syriens en 2033	33%	32%	29%	30%	28%	26%	28%	27%	24%
% Syriens en 2038	37%	34%	29%	30%	27%	23%	27%	25%	19%
% Palestiniens en 2018	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
% Palestiniens en 2023	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
% Palestiniens en 2028	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
% Palestiniens en 2033	4%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
% Palestiniens en 2038	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%

La comparaison des scénarii, sous les deux hypothèses d'effectif initial des Syriens, est résumée dans le tableau suivant :

	Maximum	Minimum	Amplitude relative	Maximum	Minimum	Amplitude relative
Base Syriens en 2018	1,500,000			1,200,000		
Total résidents en 2018	5,761,276	5,761,276	0%	5,461,276	5,461,276	0%
Total résidents en 2023	5,460,455	5,460,455	0%	5,129,137	5,129,137	0%
Total résidents en 2028	5,284,624	5,176,460	2%	4,941,862	4,828,082	2%
Total résidents en 2033	5,147,979	4,843,429	6%	4,809,018	4,496,802	7%
Total résidents en 2038	5,015,847	4,429,303	13%	4,695,359	4,125,881	14%
tx masculinité en 2018	92%	92%	0%	92%	92%	0%
tx masculinité en 2023	92%	92%	0%	92%	92%	0%
tx masculinité en 2028	90%	89%	1%	90%	89%	1%
tx masculinité en 2033	90%	87%	4%	91%	87%	4%
tx masculinité en 2038	93%	85%	9%	93%	85%	10%
tx dépendance en 2018	66%	66%	0%	64%	64%	0%
tx dépendance en 2023	74%	74%	0%	72%	72%	0%
tx dépendance en 2028	77%	74%	3%	75%	72%	3%
tx dépendance en 2033	81%	74%	10%	79%	72%	10%
tx dépendance en 2038	83%	68%	22%	81%	67%	21%
Libanais en 2018	67%	67%	0%	71%	71%	0%
Libanais en 2023	65%	65%	0%	69%	69%	0%
Libanais en 2028	64%	61%	5%	69%	66%	5%
Libanais en 2033	67%	57%	17%	71%	62%	15%
Libanais en 2038	72%	52%	37%	75%	57%	31%
Syriens en 2018	26%	26%	0%	22%	22%	0%
Syriens en 2023	30%	30%	0%	26%	26%	0%
Syriens en 2028	34%	31%	11%	29%	26%	12%
Syriens en 2033	38%	28%	37%	33%	24%	40%
Syriens en 2038	43%	22%	92%	37%	19%	101%
Palestiniens en 2018	4%	4%	0%	4%	4%	0%
Palestiniens en 2023	4%	4%	0%	4%	4%	0%
Palestiniens en 2028	4%	4%	4%	4%	4%	3%
Palestiniens en 2033	4%	4%	9%	5%	4%	7%
Palestiniens en 2038	5%	4%	20%	5%	5%	14%

Les hypothèses retenues pour chacun des scénarii restent bien sûr discutables. Mais il reste que le point de départ, d'une part, et les grandes tendances avec leurs ordres de magnitude, d'autre part, sont valides. Face à une double migration de grande ampleur, l'inertie des phénomènes démographiques produit des divergences considérables sur l'horizon retenu des 15 ans.

Les scénarii permettent d'apprécier l'amplitude des effets conjoints des conditions régionales et des politiques nationales, sur les 15 années à venir:

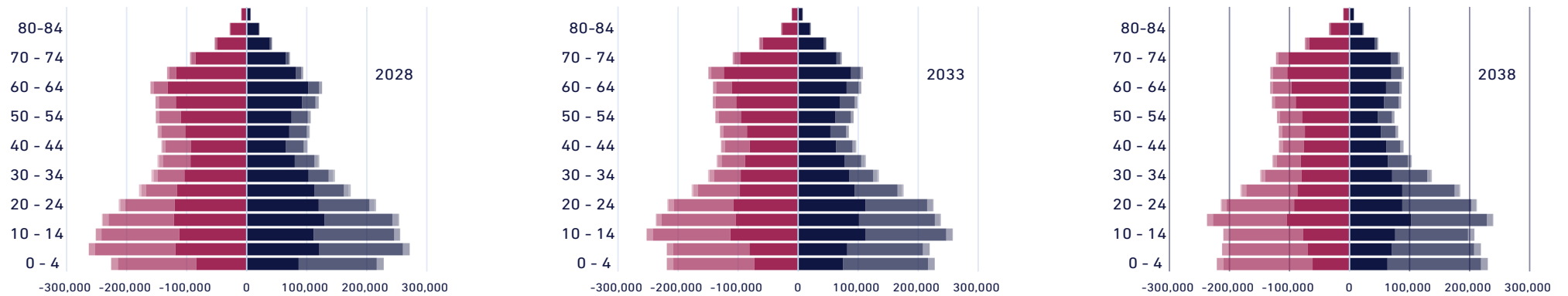
- La population résidente baisserait dans tous les cas, de 5,76 millions, son niveau actuel (respectivement 5,46 dans l'hypothèse basse du nombre initial de Syriens), à un niveau variant entre 5,02 et 4,43 millions (respectivement entre 4,70 et 4,13 millions) soit un écart final de l'ordre de 14%,
- Le taux de masculinité, déjà remarquablement bas, à 92%, pourrait se maintenir aux mêmes niveaux ou baisser encore à 85%, sous l'effet de l'émigration plus intense parmi les jeunes gens. Il se situe généralement un peu au-dessus de 100% mais atteint dans les pays de très forte immigration de travailleurs étrangers 250% voire plus dans les émirats pétroliers du Golfe.
- Les taux de dépendance (pour les âges entre 15 et 64 ans), initialement de l'ordre de 65% passeraient à un niveau variable suivant les scénarii allant de 67% à 83%. Ils ne dépassaient pas 50% en 2004 avant l'arrivée des Syriens avec leurs familles.
- La part des Libanais parmi les résidents, initialement de 67% (respectivement 71%) varierait de 52% à 75% et leurs effectifs baisseraient de 3,55 millions à un niveau allant de 3,45 à 2,49 millions, restant à peu près stable ou baissant de 1,38 million, soit une marge relative de 38%, du fait de l'émigration.
- Les Syriens résidant au Liban pourraient voir leur nombre augmenter de 35% ou diminuer de 40%, passant de 1,66 million (respectivement 1,32) à un niveau allant de 2,04 à 1,07 millions (respectivement allant de 1,63 à 0,85 millions), soit une marge relative de 90%.

A titre d'illustration, les pyramides des âges prospectives par nationalité, pour 2028, 2033 et 2038, sous les deux hypothèses d'effectif initial des Syriens (1,5 ou 1,2 million en 2018), sont

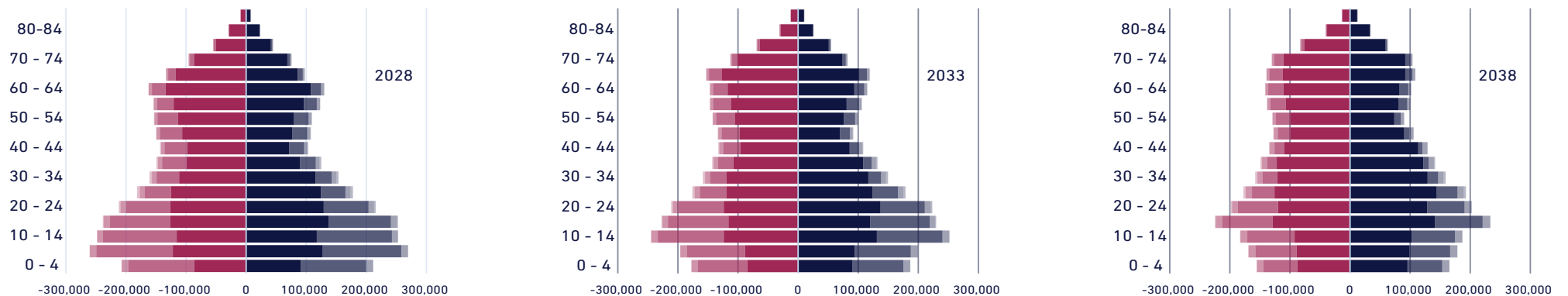


présentées ci-après, en vis-à-vis, d'abord à gauche, dans le cadre du scénario de prolongation de la tendance actuelle: ajustement automatique en interne et persistance de la déstructuration régionale, et ensuite à droite, dans le cadre du scénario de réallocation organisée de l'espace et des ressources sociales et économiques en interne et de restructuration régionale stabilisante, qui constituent en quelque sorte les trajectoires extrêmes parmi les scénarii envisagés.

Ajustement automatique en interne et persistance de la déstructuration régionale, (base 1.500.000 Syriens en 2018)



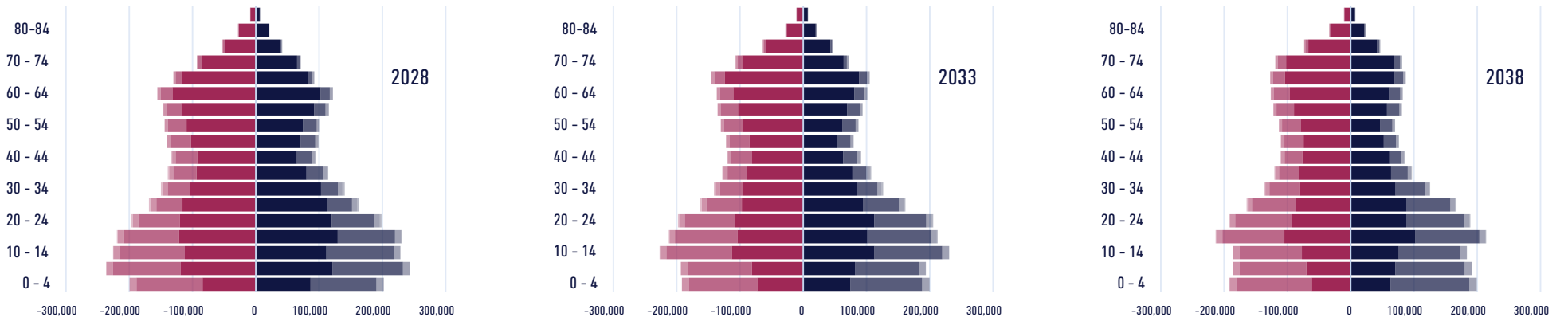
Réallocation organisée en interne et restructuration régionale stabilisante (base 1.500.000 Syriens en 2018)



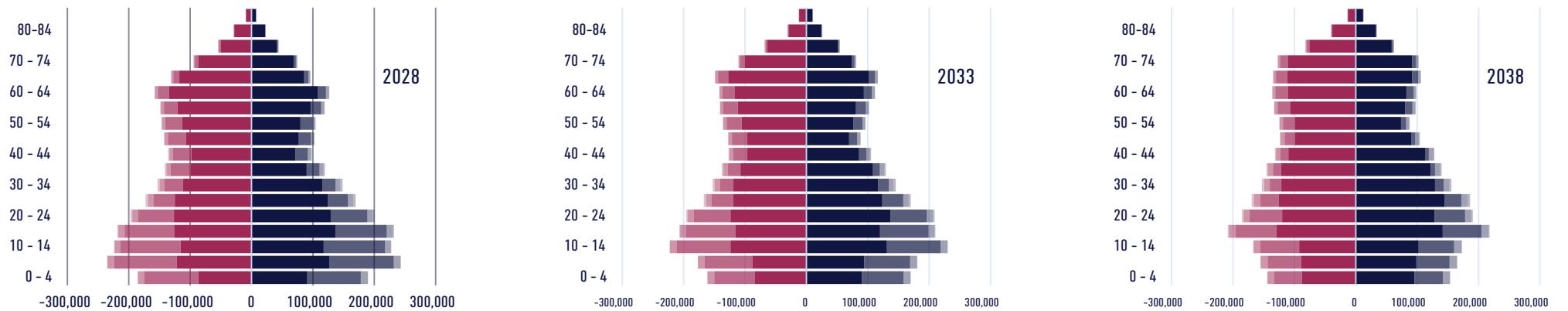
Libanaises	Libanais	Palestiniennes	Palestiniens
Syriennes	Syriens	Autres, femmes	Autres, hommes

Dynamique et projections démographiques

Ajustement automatique en interne et persistance de la déstructuration régionale, base 1.200.000 Syriens en 2018)



Réallocation organisée en interne et restructuration régionale stabilisante (base 1.200.000 Syriens en 2018)



Libanaises	Libanais	Palestiniennes	Palestiniens
Syriennes	Syriens	Autres, femmes	Autres, hommes



Actions locales, actions et développements régionaux

Les actions et les développements sur la scène locale, d'une part, et sur le plan régional, d'autre part, diffèrent par la responsabilité de leur initiation et par leurs possibilités de réalisation. Aussi faut-il les observer d'abord séparément leurs effets, en comparaison avec la perpétuation de la situation actuelle, tant au Liban que dans la région, et observer ensuite leurs effets conjoints.

Le tableau ci-dessous présente les variations des variables retenues, avec l'hypothèse de 1,5 millions de Syriens en 2018, entre la situation de perpétuation du statu quo, tant localement que régionalement, et les situations qui découleraient d'actions et de développements sur la scène locale seulement, puis sur la scène régionale seulement, puis sur l'une et l'autre conjointement. La dernière colonne présente ce que l'action sur les deux scènes conjointement entraînerait comme effets supplémentaires par rapport à l'addition des effets découlant d'actions et de développements sur l'une et sur l'autre scène pris séparément.

	Scène libanaise	Scène régionale	Actions conjointes	Variation si effets conjoints
Libanais en 2023	0	0	0	0
Libanais en 2028	128,870	42,410	172,934	1,654
Libanais en 2033	360,483	115,065	491,289	15,742
Libanais en 2038	655,970	183,322	957,408	118,116
Syriens en 2023	0	0	0	0
Syriens en 2028	-66,911	-81,907	-175,411	-26,593
Syriens en 2033	-208,679	-254,788	-515,494	-52,026
Syriens en 2038	-430,530	-515,861	-964,534	-18,142
Palestiniens en 2023	0	0	0	0
Palestiniens en 2028	5,791	1,911	7,761	59
Palestiniens en 2033	13,796	4,458	18,685	430
Palestiniens en 2038	28,625	7,697	42,429	6,107
Total résidents en 2023	0%	0%	0%	0%
Total résidents en 2028	69,329	-37,067	7,402	-24,860
Total résidents en 2033	170,980	-133,569	1,862	-35,549
Total résidents en 2038	264,587	-321,957	50,867	108,238
% Libanais en 2023	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
% Libanais en 2028	1,6%	1,3%	3,2%	0,3%
% Libanais en 2033	5,1%	3,9%	9,8%	0,8%
% Libanais en 2038	10,3%	8,0%	19,4%	1,1%
% Syriens en 2023	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
% Syriens en 2028	-1,7%	-1,3%	-3,4%	-0,4%
% Syriens en 2033	-5,3%	-4,2%	-10,4%	-0,8%
% Syriens en 2038	-10,8%	-8,5%	-20,5%	-1,2%
% Palestiniens en 2023	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
% Palestiniens en 2028	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
% Palestiniens en 2033	0,1%	0,2%	0,4%	0,0%
% Palestiniens en 2038	0,3%	0,5%	0,8%	0,0%

Sans surprise, les effectifs des Libanais résidents sont positivement affectés tant par les politiques de réallocation des facteurs sur la scène nationale que par les actions et les développements de stabilisation et de coopération à l'échelle régionale, en comparaison avec la poursuite de la situation qui a prévalu jusqu'à présent. L'effet des actions locales pèse pour près de 69% dans le résultat, celui des développements régionaux pour 19% et l'effet d'actions conjointes rajoute 12%. Il en va de même pour les Palestiniens résidents au Liban, du simple fait que leurs comportements démographiques ont été considérés similaires à ceux des Libanais.

Concernant les Syriens résidents au Liban, l'image est inversée : les politiques sur la scène nationale et les actions et les développements à l'échelle régionale participent tous deux à la réduction de leurs effectifs, comparativement à la poursuite de la situation présente. Les effets régionaux sont cette fois prédominants : 53%, la part des actions locales n'est nullement négligeable, 45%, principalement à travers la réduction de la fertilité liée à la prise en charge de l'enseignement et du travail ; l'effet d'actions conjointes ne rajoute que 2%.

Il découle de ce qui précède que le nombre total de résidents subit deux effets contradictoires pour les Libanais (et les Palestiniens) d'une part et pour les Syriens de l'autre. Les actions locales seules accroissent le nombre des résidents, principalement en réduisant l'émigration des Libanais dont l'effectif augmente de 656 mille alors qu'elles font baisser de 430 mille l'effectif des Syriens par l'évolution de leurs comportements familiaux. Les actions et développements régionaux réduisent les effectifs des Syriens du fait du retour d'une part significative d'entre eux dans leur pays, de 516 mille, alors même qu'elles augmentent les effectifs des Libanais, du fait des complémentarités régionales, de 183 mille, réduisant donc le nombre total de résidents. La conjonction des deux registres

d'action augmente encore les résidents libanais. Cette dualité d'effets devra être gérée et contrôlée attentivement. L'effet global est une très légère augmentation du nombre total de résidents.

	Scène libanaise	Scène régionale	Actions conjointes	Variation si effets conjoints
taux de masculinité en 2023	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
taux de masculinité en 2028	1,0%	0,0%	0,9%	-0,1%
taux de masculinité en 2033	2,6%	-0,2%	2,6%	0,2%
taux de masculinité en 2038	4,6%	-0,9%	6,0%	2,3%
taux de dépendance en 2023	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
taux de dépendance en 2028	-2,3%	-0,3%	-2,2%	0,4%
taux de dépendance en 2033	-6,6%	-0,9%	-6,7%	0,8%
taux de dépendance en 2038	-12,7%	-1,9%	-13,5%	1,1%

Le taux de masculinité est globalement corrigé vers le haut. Les actions locales participent à hauteur de 76% de la variation, par la réduction de l'émigration, alors que les actions et les développements régionaux la réduisent à hauteur de 15% du fait des retours des Syriens, l'effet des actions conjointes l'accroissant de 38%. Le taux de dépendance est réduit que ce soit par les actions locales (moins d'émigration parmi les jeunes Libanais et moins de naissances parmi les Syriens), à hauteur de 94%, ou par les actions et les développements régionaux (retour des Syriens avec leurs enfants), à hauteur de 14% du total, l'ajustement revenant à l'effet des actions conjointes.



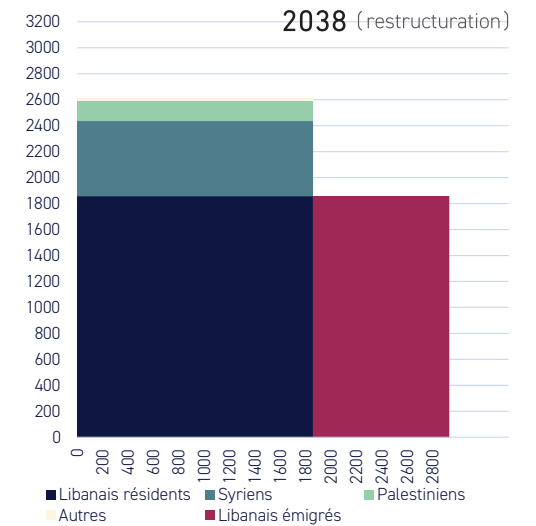
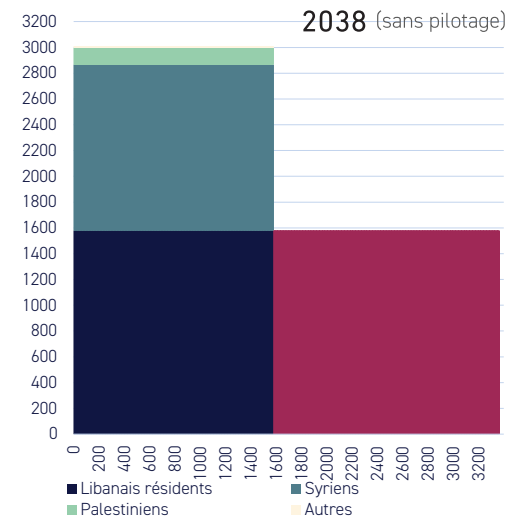
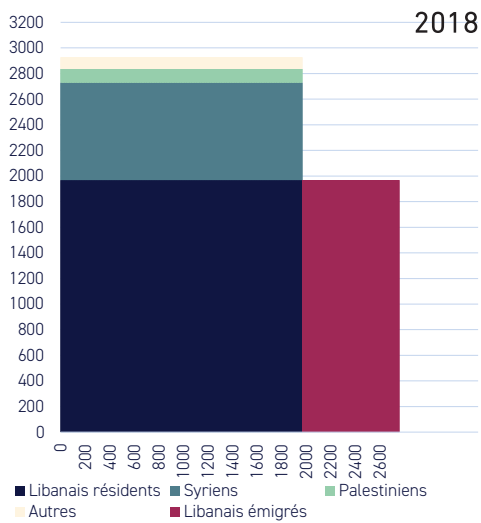
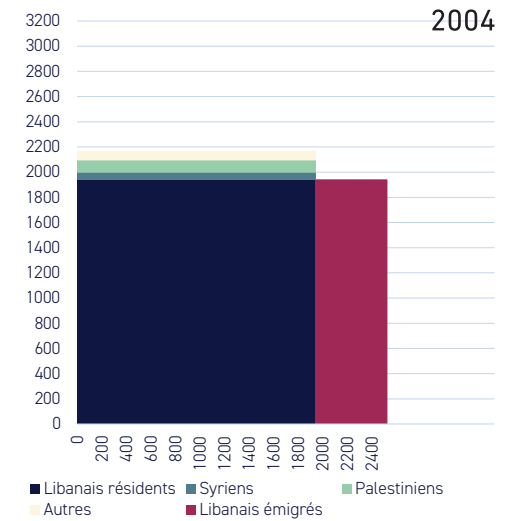
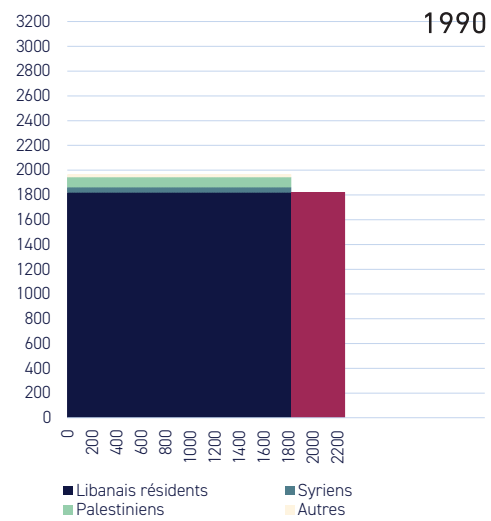
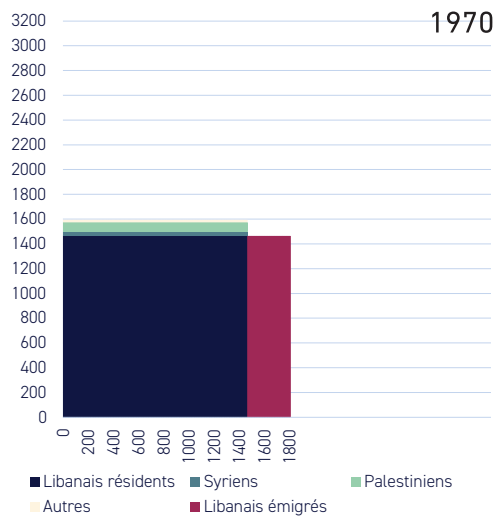
Nationalité et résidence

Le critère de nationalité est essentiel, il commande l'action politique car il constitue le référentiel de légitimité du pouvoir. Mais l'action politique s'exerce d'abord sur un territoire et affecte les résidents. Habituellement, le gros des nationaux sont résidents et le gros des résidents sont nationaux. Il n'en va pas de même au Liban. Le tableau et les graphes suivants présentent l'évolution des deux populations.

	1,970	1,990	2,004	2,018	2038 (sans pilotage)	2038 (restructuration)
Libanais résidents	2,265,000	3,127,729	3,761,884	3,874,000	2,492,547	3,449,955
Syriens	50,000	75,000	111,167	1,500,000	2,032,971	1,068,438
Palestiniens	110,000	150,000	187,967	207,700	203,875	246,304
Autres	30,000	40,000	143,660	179,576	21,866	37,430
Total résidents	2,455,000	3,392,729	4,204,679	5,761,276	4,751,260	4,802,128
Libanais émigrés	500,000 ¹⁵	700,000	966,000	1,386,000	2,651,136	1,524,391
Nationaux / résidents	92%	92%	89%	67%	52%	72%
Résidents / nationaux	82%	82%	80%	74%	48%	69%

15- Les effectifs des Libanais émigrés font l'objet de déclarations fantaisistes. On parle de 12 millions au seul Brésil. Les estimations basées sur les données des décomptes ottomans et les taux de croissance démographiques raisonnables conduisent à un « stock » d'émigrés de l'ordre de la moitié des nationaux résidents. Parmi eux, beaucoup n'ont plus aucune attache avec le Liban. D'où l'estimation retenue. Pour la même raison nous n'appliquerons aucune croissance naturelle au « stock » d'émigrés prospectifs.

Dynamique et projections démographiques





La situation en 1970 était déjà déviante : l'émigration libanaise était devenue très faible et l'estimation des émigrés anciens, encore en relation avec le pays, bien qu'hasardeuse, a été prise à 20%. En contrepartie, la part des résidents non-Libanais était proche de 10%, principalement les réfugiés palestiniens. Leur présence a pourtant suscité un des principaux arguments de la guerre civile.

La guerre a eu pour principal effet de relancer l'émigration, d'autant plus qu'elle a été concomitante avec le boom pétrolier. Elle a fait des victimes, dont le nombre est le plus souvent exagéré. La croissance démographique naturelle était encore significative, à près de 2,4%. Des naturalisations ont aussi eu lieu. Le degré de déviance de la population entre nationalité et résidence a été maintenu, les effectifs augmentant finalement au même rythme, près de 50%.

Entre 1990 et 2004, période classique du « système libanais », la déviance s'est accentuée, plus d'émigration et plus d'arrivée de travailleurs étrangers. Les nationaux ne représentaient plus que 89% des résidents, malgré les naturalisations massives en 1994-95, alors que les

résidents ne représentaient plus que 80% des nationaux. Le diagramme prenait de plus en plus la forme en « L ».

L'arrivée des migrants syriens a accéléré la tendance. En 2018, les nationaux ne représentaient plus que 67% des résidents alors que les résidents ne représentaient plus que 74% des nationaux. Du fait de l'émigration et de la baisse de la natalité, l'effectif des Libanais résidents stagne. La crise économique de 2019 a encore accéléré la tendance. L'effectif des Libanais résidents décroît sensiblement. En 2023, les deux ratios atteignent 66%. Le nombre des Libanais émigrés et des résidents étrangers, pris ensemble, équivaut à celui des Libanais résidents.

En passant aux deux projections à l'horizon de 2038, celle correspondant à la poursuite des tendances observées entre 2018 et 2023 et celle découlant d'actions déterminées de réallocation domestique et, parallèlement d'évolutions favorables de restructuration et de stabilisation régionales, on constate que la structure en « L » sera nécessairement maintenue. Mais avec des différences notables :

Dans le cas, défavorable, sans pilotage, les Libanais résidents verraient leur nombre baisser de 3,87 millions à 2,49 (-35% par rapport à 2018 et -30% par rapport à 2023). Les nationaux ne représentaient plus que 52% des résidents, alors que les résidents ne représentaient plus

que 48% des nationaux. Le nombre des Libanais émigrés et des résidents étrangers, pris ensemble, équivaut au double de celui des Libanais résidents. Le « L » s'épanouit et s'amincit.

Dans le cas favorable, de réallocation et de restructuration, l'effectif des Libanais résidents se stabiliserait presque à son niveau de 2023. Le « L » se rabougrirait, les nationaux ne représenteraient que 72% des résidents, alors que les résidents représentaient 69% des nationaux. Le nombre des Libanais émigrés et des résidents étrangers, pris ensemble, baisserait à 83% de celui des Libanais résidents.

C'est une autre société que se crée, mais c'est aussi d'autres structures politiques qui s'imposeront. On voit l'écart considérable entre les deux projections mais il faut d'abord bien comprendre les dynamiques à l'œuvre pour oser les confronter et se départir de l'ignorance et du fatalisme, largement prédominants, qui leur laissent libre cours.



4

Prospective et politiques



PROSPECTIVE ET POLITIQUES

Configuration sociale : émigrés et émigration

L'émigration libanaise est au cœur du système socio-politique qui a prévalu au Liban depuis la guerre civile.

Les émigrés constituent la plus grosse perte en ressources réelles, et non pas seulement financières, encourue depuis la guerre civile. Cette perte est double : perte des coûts de la formation des jeunes émigrés puis consommation des transferts qu'ils ont effectués vers le pays. Nous parlons de la moitié de chaque cohorte qui émigre et de plus de 240 milliards de dollars en cumul sur trente ans (comptes de la balance des paiements publiés par la Banque du Liban).

Il faut noter que le contrecoup sur l'économie - le mal hollandais » - a favorisé les activités productrices de biens et des services non-échangeables, réduisant à néant ou presque les entreprises exportatrices de biens et de services qui existaient avant-guerre et qui ont même survécu durant la guerre (travaux publics, transport aérien, etc.). Les Libanais ne partent donc pas comme des expatriés intégrés dans des structures qui accumulent expertise et présence sur les marchés mais comme des individus ou comme des réseaux lignagers. Ils n'accumulent pas des capitaux mais amassent, pour les plus malins ou les plus chanceux d'entre eux, des fortunes. Cela est particulièrement vrai pour l'émigration vers les pays riches, occidentaux ou pétroliers. Il l'est moins pour les émigrés en Afrique.

Que pourrait le Liban récupérer de ces pertes ? Et quel intérêt les émigrés auraient-ils à participer à la reconstitution d'une économie

et d'une société saines ?

Les émigrés peuvent apporter trois choses :

- De l'argent bien sûr, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Toute la question est, par l'organisation des filières, de faire en sorte que ces fonds servent à promouvoir l'investissement, aussi difficile que soit cet exercice, au lieu d'aller entretenir une surconsommation et de nourrir les placements financiers. Le déficit cumulé d'investissement est colossal et, à moins de le combler rapidement, les revenus réels resteront longtemps déprimés, alimentant justement un surplus d'émigration. Les effets de la faible productivité ont été occultés, mais en même temps aggravés et prolongés, par l'utilisation des transferts à subventionner la consommation. Il faut distinguer les transferts de nature familiale qui entretiennent les parents restés au pays, et qui seront d'autant plus nécessaires que la situation sociale ira se dégradant. Ces transferts ne s'accumulent pas dans les banques et risquent de passer de plus en plus en dehors du circuit bancaire du fait de la perte de confiance dans le secteur.
- Des compétences dans la production, qu'elles soient personnelles ou liées à leur expérience au sein d'entreprises dont l'acquisition ou avec qui la passation d'accords commerciaux seraient possibles.
- Plus important, un accès aux marchés finaux ou intermédiaires, que ce soit à travers des entreprises qu'ils gèrent directement ou à travers leur réseau de connaissances et l'identification des contacts et/ou d'entreprises dont l'acquisition ou avec qui la passation d'accords commerciaux seraient possibles.

Bon nombre d'émigrés continuent d'avoir un attachement sentimental au pays. Cet attachement peut être renforcé si

l'entreprise de reconstruction s'inscrit dans un projet politique qui achève et dépasse le régime de la guerre qui a prévalu pendant quarante ans et dont ils ont été eux-mêmes et leurs parents les victimes directes.

Leurs intérêts matériels devront aussi être pris en compte en termes fiscaux mais aussi dans la mise en place d'un statut juridique adapté à leur situation et qui leur assure une participation équilibrée à la vie publique. Il doit être assorti de droits et devoirs explicites et lié à une action organisée et permanente de l'État dans les principales villes d'émigration auprès de la jeunesse, notamment dans le domaine de l'éducation et de la participation à la vie publique.

Cette action pourra aussi avoir sens pour bon nombre d'émigrés palestiniens, syriens, irakiens, dispersés dans le monde aux côtés des Libanais et disposant de compétences professionnelles, commerciales, culturelles et scientifiques, et qui sont, eux aussi victimes du communautarisme et de la répression dans leurs pays d'origine.

Configuration sociale : les Syriens au Liban

On peut d'ores et déjà discerner plusieurs configurations possibles quant à l'évolution de la situation des Syriens au Liban :

1. **Le maintien du statu quo, près d'un million et demi de Syriens restant au Liban, comme une situation de fait.** Les difficultés économiques dues à la crise ne constituent pas une incitation au retour. La situation économique en Syrie, sans compter les problèmes politiques et sécuritaires, n'est pas

meilleure qu'au Liban ; la chute de la monnaie et les difficultés d'approvisionnement en Syrie ont été parallèles et concomitants à ce qui s'est produit au Liban, démontrant l'imbrication de facto des deux systèmes financiers. Les réfugiés syriens auront moins de raisons de retourner chez eux s'ils continuent de recevoir des aides humanitaires de l'extérieur. Mais la persistance de ces aides, quelque modestes qu'elles soient, ne manquera pas de susciter une exacerbation des tensions entre Syriens pauvres et Libanais appauvris. Une solution, potentiellement catastrophique, consisterait à étendre le mécanisme des aides humanitaires aux Libanais à travers les fameux «cash transfers», sous le label du «national poverty targeting program» que la Banque Mondiale promeut avec insistance, faisant miroiter au gouvernement un prêt de 500 millions de dollars. La généralisation de l'assistanat viendra de plus réactiver les réseaux clientélistes des chefs communautaires puisque ce seront eux, à travers les municipalités et les «mokhtars» qu'ils contrôlent, qui désigneront «leurs pauvres». Les dégâts politiques seront aussi graves que les dégâts économiques et conduiront à une tragédie en termes de « projet de société », substituant une logique de loyautés et d'aliénation à la logique des droits. **Cette possibilité semble pour l'instant la plus probable mais elle n'est pas tenable sans une formalisation du statut des Syriens.**

2. **L'intégration unilatérale d'une partie plus ou moins importante des Syriens dans la société libanaise dans des formes régulières.** Cette issue devient de plus en plus probable à mesure que le temps passe. Huit ans se sont déjà écoulés depuis leur arrivée massive à partir de 2012. Les déplacés sont quotidiennement exposés à la société libanaise. Ils s'y intègrent spontanément, surtout les jeunes, les femmes et les professionnels. Leur départ devient de plus en plus difficile. Les tâches qu'ils remplissent font d'ores et déjà partie intégrante de

l'économie. Le Liban est habitué aux faits accomplis. La vraie question, face à cette éventualité est de savoir comment cette intégration sera réalisée ? Sera-t-elle sélective ? Quel statut sera accordé aux Syriens?

3. **Le retour en Syrie d'une grande partie des Syriens** si la situation politico-sécuritaire est stabilisée avec le soutien d'aides extérieures alors que la situation économique au Liban continue d'être négative ou se dégrade sur le plan sécuritaire. Cette éventualité semble encore peu probable aujourd'hui. Mais qui sait?
4. **La restructuration de l'espace régional au terme d'une négociation entre les deux États.**

Projets de société et d'espace ; projet d'État

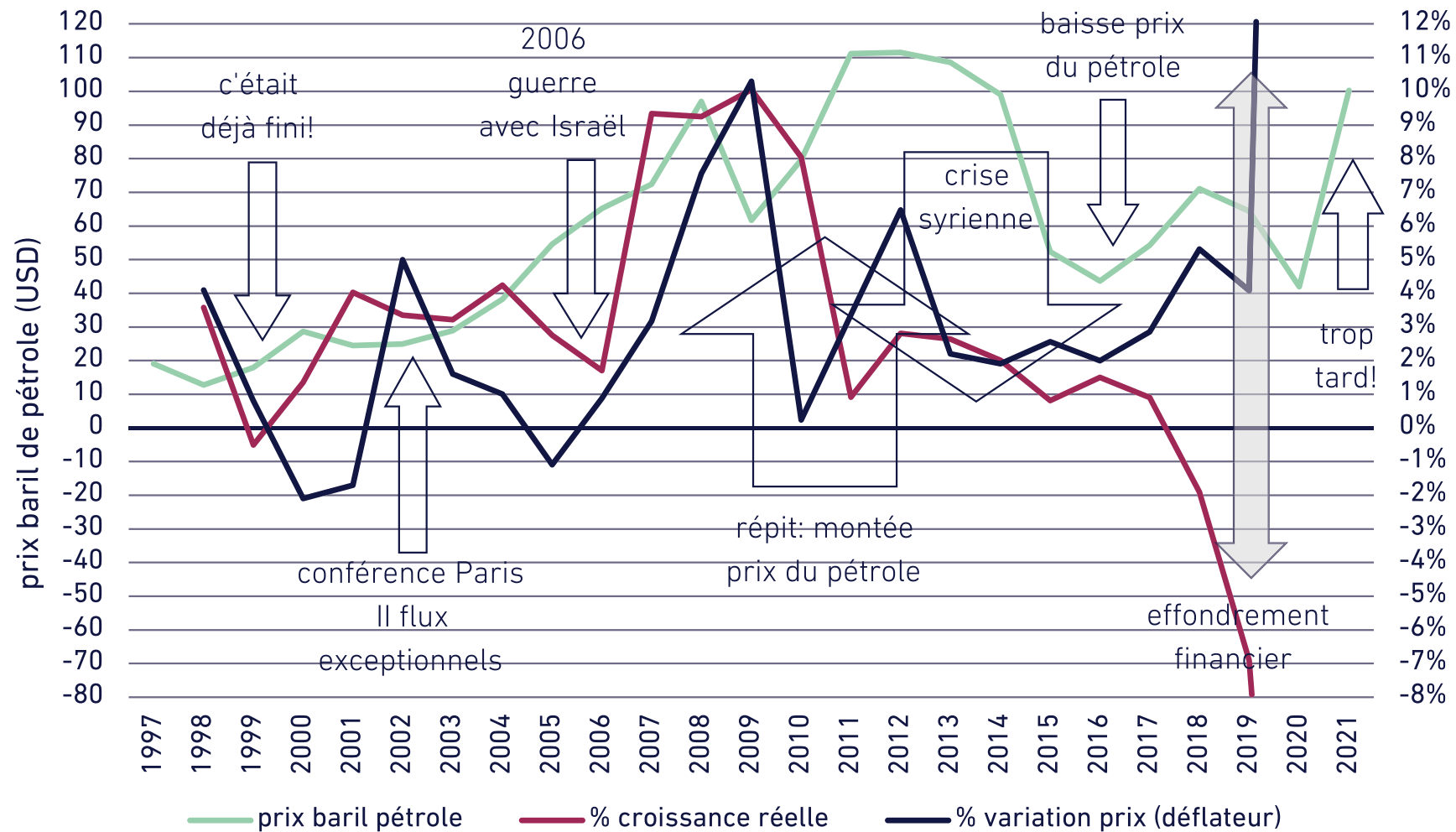
La crise syrienne ne se réduit pas à l'afflux des réfugiés. Elle est d'abord le reflet d'une reconfiguration de l'espace régional. Cette reconfiguration est encore en cours, que ce soit dans la partition de fait de l'espace syrien et dans les accords encore improbables sur la formule qui en découlera ou dans les arrangements qui se développent entre l'Égypte, Israël, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et les autres états du Golfe sur les lignes de transport des marchandises, du pétrole et du gaz. Le Liban se trouve de ce fait marginalisé et mis à l'écart des axes économiques structurants de la région. Qu'il le veuille ou non, son avenir ne saurait être indépendant de celui, incertain, de la Syrie, que ce soit du fait de la présence des réfugiés sur son territoire ou du fait que la Syrie l'entoure de tous côtés.

La fermeture des frontières terrestres et la montée des tensions

régionales ont eu un effet dévastateur sur l'économie¹⁶ et ont accéléré l'effondrement financier malgré les «aides» fournies aux réfugiés et les acrobaties des «ingénieries financières» qui l'ont retardé, en l'aggravant, entre 2015 et 2018.

Le modèle économique-politique libanais d'après-guerre était déjà en échec à la fin des années 90. Son effondrement n'a pu être reporté de près de vingt ans que du fait d'accidents extérieurs dont ses gestionnaires ont tiré profit : la conférence de Paris II, tenue sous l'effet des craintes partagées de la France, de l'Arabie saoudite et de la Syrie quant à l'invasion américaine annoncée de l'Irak, puis la montée des prix du pétrole, et par suite des transferts des émigrés, entre 2005 et 2014.

Un double choc, interne, la guerre civile, et externe, le boom pétrolier, dans les années 70-80 avait conduit à la transformation en profondeur de la société, de l'économie et du régime politique. À nouveau, dans les années 2012-2019, un double choc, interne, l'effondrement financier, et externe, la guerre en Syrie et l'afflux des réfugiés, engendre une seconde transformation radicale.



On peut envisager plusieurs issues possibles à la crise dans laquelle le Liban s'est trouvé plongé, pour peu qu'on l'envisage comme une transition entre ce qui n'est plus - et auquel les gens continuent de s'attacher - et ce quelque chose de nouveau qu'on a de la peine à envisager sereinement :

Pour explorer ces issues, on se doit de retenir quatre paramètres distinctifs majeurs : la situation des étrangers résidents au Liban, l'émigration libanaise, les relations régionales et le type de légitimité de l'État. Si l'on retient trois états pour chacune de ces variables, on obtiendrait, dans la combinatoire, 81 configurations. Toutes les combinaisons ne sont pas cohérentes bien sûr.

Nous nous contenterons de récapituler les valeurs de référence des quatre variables puis d'illustrer certaines combinaisons qui semblent avoir une probabilité plus élevée que les autres.

Étrangers	Émigration	Région	Légitimité
Départs massifs	Départs massifs	Situation d'hostilité	Communautaire
Installation de facto	Émigration limitée	Arrangements a minima	Militaire
Intégration organisée	Mouvement inversé	Coordination régionale	Laïque

Valeurs des variables principales qui commandent les formules d'après-crise

Variable 1 ; les départs massifs

Les départs massifs, notamment des Libanais qui disposaient de revenus moyens, auront pour conséquence de réduire la consommation des biens importés et d'augmenter les transferts qu'ils enverront pour soutenir leur famille restée au pays. Cette émigration massive pourra ainsi rééquilibrer les comptes extérieurs. Elle est la solution la plus facile et risque d'être la plus probable, au vu de l'incapacité du régime encore en place de faire face à la crise. Mais elle achèvera de démolir la société en la vidant de ses forces vives et en déstructurant les liens familiaux et sociaux ; et il faudra attendre bien longtemps, des décennies sans doute, pour que ceux qui seront restés, c'est-à-dire ceux qui n'auront pas trouvé moyen de partir, les personnes âgées, les plus pauvres, les moins instruits, mais aussi ceux qui auront trouvé intérêt à cette transformation, les politiciens et les affairistes, tous ceux-là arrivent à reconstituer une société cohérente.

Cette émigration massive peut produire plusieurs situations. Cela dépendra en grande partie de l'environnement politique international et régional.

Variable 2 – l'environnement politique :

Si l'environnement politique se stabilise autour d'un arrangement a minima, un régime militaire pourrait se mettre en place qui se retrouverait dépendant d'aides extérieures. Si, par contre, la situation politique régionale et internationale reste marquée par l'instabilité et les sanctions, on verrait se réaliser la pire des combinaisons, avec l'établissement d'emprises communautaires sur différentes parties du territoire, un effritement des appareils d'État et une expansion des opérations de contrebande et de racket, plus ou moins organisées.

La combinaison souhaitable s'attacherait à éviter que l'émigration massive ne constitue la réponse à la crise économique et financière, sacrifiant la société pour sauvegarder le régime politique communautaire ou lui substituer un avatar plus ou moins stabilisé. Pour cela, elle part d'un choix politique : établir un régime politique disposant d'une légitimité forte lui permettant de prendre des mesures efficaces qui soient à la hauteur des défis et des incertitudes qu'impose la situation

réelle, un régime laïque qui annonce ses choix tant en politique intérieure qu'en politique extérieure. Suivant les réponses extérieures, le gouvernement pourra limiter l'émigration des Libanais ou même l'inverser et pourra traiter la présence des résidents étrangers de manière organisée et digne. Ce qui importe est la séquence des choix et la mise en relation de chacun de ses maillons avec le diagnostic de départ et avec les options stratégiques finales.





5

REFERENCES

1. Abou Rjeily Khalil, Labaki Boutros, «Bilan des guerres du Liban 1975-1990», l'Harmattan, Paris 1993
2. Augustin Bernard. Les populations de la Syrie et de la Palestine d'après les derniers recensements. in: Annales de Géographie, t. 33, n°181, 1924. pp. 73-79;
3. Babels, «Exils syriens, Parcours et ancrages (Liban, Turquie, Europe), le passager clandestin» Bibliothèque des frontières
4. Balanche Fabrice, «Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppression», GREMMO, Université Lyon II. Le Monde diplomatique – Editions Arabes, mars 2007.
5. Berthélemy Jean-Claude, Dessus Sébastien, Nahas Charbel; "Exploring Lebanon's Growth Prospects" World Bank Policy Research Working Paper 4332, August 2007
6. Chidiac Edmond, «Les intérêts communs syro-libanais (1920 - 1950)». in Nadine Méouchy (dir.), France, Syrie et Liban 1918-1946. Presses de l'Ifpo, 2002.
7. Courbage Youssef et Fargues Philippe, «La situation démographique au Liban, Analyse des données», Publications de l'Université Libanaise, Section des études philosophiques et sociales, Beyrouth, 1974
8. David Anda, Marouani Mohamed Ali, Nahas Charbel, Nilsson Björn; "The economics of the Syrian refugee crisis in neighbouring countries: The case of Lebanon", Econ Transition and Institutional Change, Wiley, 2020;28:89-109
9. de Vaumas Etienne, «La répartition confessionnelle au Liban et l'équilibre de l'Etat Libanais». In: Revue de géographie

- alpine, tome 43, n°3, 1955. pp. 511-603;
10. Dessus Sébastien et Nahas Charbel, "Migration and Education Decisions in a Dynamic General Equilibrium Framework", World Bank, Policy Research Working Paper 4775, November 2008
 11. Dorai Kamel "Palestinian refugees and the current Syrian conflict: from settled refugees to stateless asylum seekers?"
 12. Dumont Gérard-François «LES POPULATIONS DU LIBAN», Outre-terre, 2005/4 no 13 | pages 419 à 445
 13. Albert Hourani & Nadim Shehadi (ed.), The Lebanese in the World: A Century of Emigration. Londres, I.B. Tauris et Center for Lebanese Studies, 1992, p. 109-138.
 14. Jaulin Thibaut, Art et mesure «Démographie et politique au Liban sous le Mandat, Les émigrés, les ratios confessionnels et la fabrique du Pacte national», Histoire & mesure, XXIV - 1 | 2009
 15. JAULIN Thibaut, L'État libanais et sa diaspora; Enjeux confessionnels, usages politiques et dynamiques économiques, Thèse au CNRS (IREMAM), Soutenue le 19 juin 2009
 16. Kasparian Chohig, «L'entrée des jeunes Libanais dans la vie active et l'émigration», Université of Saint Joseph, Beyrouth, 2004.
 17. Kasparian Chohig, «L'émigration des jeunes Libanais et leurs projets d'avenir», Université of Saint Joseph, Beyrouth, 2009.
 18. Kasparian Chohig, «L'apport financier des émigrés et son impact sur les conditions de vie des Libanais», Université of Saint Joseph, Beyrouth, 2014

19. Nahas Charbel et Consultation and Research Institute, "Impact of humanitarian aid on the Lebanese economy", UNDP-UNHCR, Beirut, 2015
20. Nahas Charbel, "Financing and political economy of higher education: The case of Lebanon", Prospects, volume 41, pages 69-95, Springer, (2011)
21. Safa Elie, "Essai sur l'émigration libanaise", Thèse pour le Doctorat en Droit, Université of Saint Joseph, Beyrouth, 1959
22. Référence arabe: "هجرة اللبنانيين" بطرس ليكي مسارات عولمة مبكرة (2018 - 1850)

Données administratives:

- Recensement de 1932 et les données d'état-civil en découlant
- Données administratives mensuelles de la Sûreté Générale relatives aux entrées-sorties par nationalité
- Données administratives et d'enquête des agences des Nations-Unies, notamment en ce qui concerne les Palestiniens et les Syriens
- Recensement, en 2017, par l'Administration Centrale de la Statistique, le Comité de Dialogue Libano-Palestinien et le Bureau Palestinien des Statistiques, publié en 2019 des réfugiés palestiniens: "Population and Housing census in the Palestinian Camps and gatherings in Lebanon", 2019
- Rapports officiels libanais sur les réfugiés syriens: «Lebanon Crisis Response Plan», depuis 2017 avec dernière mise à jour en 2022 sur le site de l'UNHCR
- Résultats de l'enregistrement des réfugiés syriens auprès du

«Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés» (HCR ou HCNUR, en anglais: United Nations High Commissioner for Refugees, UNHCR) publiés sur le site: <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71>

Résultats d'enquêtes:

- Enquêtes de la Direction Générale puis de l'Administration Centrale de la Statistique (Conditions de vie des ménages), en 1970, 1996, 2004 et 2012
- Enquêtes sur l'émigration des jeunes et universitaires (Chohig Kasparian et autres)
- UNHCR: «Syrian Refugees' Perceptions & Intentions on Return to Syria» May 2023

La Fondation Citoyenne Libanaise (LCF) et son homologue française, « L'Institution Citoyenne », bien qu'étant des entités juridiquement distinctes, enregistrées dans deux pays différents, collaborent harmonieusement. Elles partagent la même vision, la même mission et les mêmes objectifs, oeuvrant conjointement pour promouvoir le développement durable, la réforme politique et le changement social, au Liban comme au-delà de ses frontières.



Lebanese
Citizen
Foundation



Sin El Fil, Qubic Building, Lebanon

+961 1 49 11 66

+961 76 63 30 94

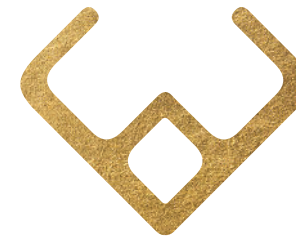


L'institution
Citoyenne

Fondation Citoyenne Libanaise



7 Rue Vineuse, 75116 Paris, France



Lebanese
Citizen
Foundation

Fondation Citoyenne Libanaise

thecitizenfoundation.com

